
Ce que propose Wallonie insoumise



Avant-propos

Le 15 octobre 2017 s'est tenue la première Assemblée générale de Wallonie insoumise. Elle a amendé et adopté plusieurs textes programmatiques.

Ces textes font l'objet d'une *première partie* et sont les suivants :

- Maîtriser notre destin
- Maîtriser la finance bancaire, rompre avec l'austérité et susciter l'éco-reliance
- Une Wallonie laïque
- L'urgence écologique
- Sécurité et sûreté vont de pair

Une *deuxième partie* comporte un texte qui explicite les fondements politiques et théoriques de l'action de Wallonie insoumise.

Toute remarque, critique ou demande d'information peut être envoyée à l'adresse : wallonieinsoumise@gmail.com

Bonne lecture et bienvenue en Wallonie insoumise.



1^{ère} partie

Éléments de programme

Maîtriser notre destin

La Wallonie est minorisée dans l'Etat belge. Pour s'en convaincre, il suffit de se référer au nombre de députés fédéraux wallons : quarante-huit sur cent cinquante, alors même que les députés flamands sont au nombre de quatre-vingt-sept. Mais ce n'est pas tout, car la droite et l'extrême-droite flamingantes (N-VA, CD&V, Open VLD, Vlaams Belang) sont tout à fait majoritaires parmi ces derniers : pas moins de 78 pour cent !

D'aucuns diront que la Wallonie est protégée par toute une série de mécanismes institutionnels tels la sonnette d'alarme, la majorité des deux tiers et la majorité dans chaque groupe linguistique lors d'une modification de la Constitution, etc. En réalité, ces protections ne jouent que dans des cas très particuliers. Quotidiennement, c'est la loi du nombre, c'est-à-dire le poids flamand, qui s'impose.

La conclusion à en tirer, c'est qu'il n'y a pas de débouché politique possible pour la Wallonie dans le cadre de l'actuel Etat fédéral belgo-flamand.

La Wallonie dominée

La Wallonie a très vite été minorisée dans l'Etat Belgique, un État qui s'est séparé des Pays-Bas à l'occasion de la révolution de 1830. La cause essentielle est d'ordre démographique : les Wallons, même si l'on y ajoute les Bruxellois, sont moins nombreux que les Flamands. A partir du moment où le suffrage universel a été introduit (pour les hommes !) en 1918, la loi du nombre devait jouer en faveur de la Flandre par simple application mécanique du principe « un homme, une voix ».

Très rapidement aussi, c'est-à-dire dès les années trente du siècle précédent, le Mouvement flamand, dont le combat d'alors était tout à fait légitime, là n'est pas la question, a utilisé son poids numérique pour obtenir progressivement satisfaction sur toutes ses revendications essentielles. Politiquement, le Mouvement était divisé en deux grandes tendances : les minimalistes, bien représentés par le Parti catholique, sous ses différentes appellations, ont toujours voulu assurer l'hégémonie de la Flandre sur la Belgique ; les maximalistes par contre, dont beaucoup flirtaient avec l'extrême-droite, donnaient la priorité à l'indépendance de la Flandre tout en ne dédaignant pas, dans l'intervalle, de jouer sur la prépondérance numérique flamande. Cette dichotomie est toujours bien présente aujourd'hui tant à la NV-A qu'au CD&V.

Cette minorisation de la Wallonie dans le cadre de l'Etat Belgique a été dénoncée de manière récurrente et sans relâche par les pères du Mouvement wallon, de Jules Destrée à André Renard. Dans sa fameuse Lettre au roi, le premier pouvait écrire : « Les Wallons sont donc, et seront de plus en plus exposés à voir le pouvoir central contrecarrer leurs directions mentales, anéantir leurs espoirs, leur imposer des conceptions étrangères. » Quant à André Renard, il était encore plus tranchant : « Le fédéralisme, c'est notre formule, pour mettre fin à la minorisation définitive de la Wallonie et pour amener l'égalité à laquelle la Wallonie a droit par rapport à la Flandre. »

Certes depuis lors, il y a eu six réformes de l'Etat : 1970-71, 1980, 1988-89, 1993, année où la Belgique devint officiellement un « Etat fédéral », 2001 et enfin, la sixième qui est toujours en court. Ces restructurations étatiques successives n'ont pas du tout modifié la situation de minorisation de la Wallonie.

Où allons-nous ?

L'Etat fédéral tel qu'il se présente aujourd'hui après la sixième réforme est d'une rare complexité. Trois Régions, trois Communautés, neuf gouvernements et dix parlements, rien de moins. De plus, il y a « équipollence des normes », comme disent les juristes, ce qui signifie qu'il n'y a pas de lien de subordination entre communautés, régions et niveau fédéral – tous étant placés en quelque sorte sur pied d'égalité.

Si cette construction est bancale, c'est essentiellement parce qu'elle représente un compromis entre des vues diamétralement opposées : priorité aux trois régions pour les Wallons ; organisation sur base de deux communautés du côté flamand. Le résultat du compromis est que la Belgique est définie dans sa constitution actuelle « comme un Etat fédéral des communautés et des régions ». Pour sa part, la Flandre a très tôt fusionné région et communauté et sa vision de la Belgique reste encore et toujours fondée sur l'existence de deux communautés qui se partagent (ou cogèrent) en quelque sorte Bruxelles. C'est ce qu'expriment sans ambiguïté les propositions de la N-VA pour une septième Réforme de l'Etat.

En effet, le principal parti flamand (et belge !) défend un « confédéralisme » axé sur les éléments suivants :

- la Flandre et la Wallonie disposent de toutes les matières liées aux personnes et au territoire. Par contre, Bruxelles exerce exclusivement les compétences relatives au territoire. En conséquence, ses habitants choisiront l'entité – Flandre ou Wallonie – dont ils veulent relever pour les matières personnelles, soit l'impôt des personnes physiques, la sécurité sociale, la protection de la jeunesse, l'intégration.
- La confédération belge ne pourrait exercer que les compétences explicitement cédées par la Flandre et la Wallonie, c'est-à-dire pour la N-VA, la sécurité, la défense, les finances et les affaires étrangères.
- La confédération se financerait en prélevant la TVA et les accises ; Flandre et Wallonie percevraient l'impôt des personnes physiques, les droits de succession et le précompte mobilier ; Flandre, Wallonie et Bruxelles prélèveraient l'impôt des sociétés, les droits de donation et le précompte immobilier.
- Enfin, le Sénat disparaîtrait et la Chambre des représentants serait composée de 50 membres à parité, désignés dans les parlements wallon et flamand. Le gouvernement confédéral serait composé de 4 ministres à part entière, plus deux autres désignés par la Flandre et la Wallonie ; il n'aurait plus qu'une compétence consultative.

Pour le dire d'un mot, ces propositions sont totalement inacceptables pour trois raisons au moins :

1. Le « confédéralisme » de la N-VA est, comme on l'a déjà dit, dans la droite ligne flamande d'une Belgique fondée sur deux communautés, où Bruxelles est réduite à la portion congrue ; inéluctablement, il conduit à un imbroglio inextricable, dans lequel les Bruxellois doivent choisir, par exemple, de payer l'impôt des personnes physiques

soit à la Wallonie soit à la Flandre. En pratique, cela revient à instaurer des sous-nationalités à Bruxelles.

2. Les finances – notamment la dette publique – restent matière confédérale dans le schéma de la N-VA, ce qui signifie que la Wallonie ne pourrait gérer directement la part de cette dette qui lui est imputable ; de même, comme les affaires étrangères demeurent également dans le giron confédéral, la Wallonie serait ainsi maintenue sous la tutelle des traités européens.
3. Par-dessus tout – c’est la critique principale qui résume toutes les autres –, la Wallonie ne disposerait dans la structure confédérale voulue par la N-VA que d’une souveraineté limitée ; elle ne pourrait ni se libérer de la politique austéritaire imposée par l’Europe ni mettre en œuvre la politique économique qui lui convient ni répondre aux urgences sociale, écologique et citoyenne.

Or, ce qui est vital pour la Wallonie, c’est qu’elle puisse exercer sa pleine et entière souveraineté dans tous les domaines...

Qu’est-ce que la souveraineté ?

La souveraineté est celle du peuple ou elle n’est pas. Il faudra attendre Jean-Jacques Rousseau pour que la souveraineté soit réellement pensée comme populaire. Le contrat social est précisément l’acte par lequel « un peuple est un peuple ». Et Rousseau d’ajouter : « Que des hommes épars soient successivement asservis à un seul (...), je ne vois là qu’un maître et des esclaves, je n’y vois point un peuple et son chef », *Œuvres choisies* (OC), III, L1, 5, p.359. Autrement dit, le peuple est constitué de l’ensemble des contractants, des associés ; c’est en lui et en lui seul, que réside la souveraineté. Mieux, le peuple, « quand il est actif » (OC, III, L1, 6, p. 362) est le Souverain. Précision capitale également : les composantes du peuple, les associés, « s’appellent en particulier *Citoyens* comme participants à l’autorité souveraine et *Sujets* comme soumis aux lois de l’État », OC, III, L1, 6, p.362.

Cette conception de la souveraineté populaire est au centre de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, dite « montagnarde », du 24 juin 1793 – la plus belle, la plus explicite et la plus radicale aussi des Déclarations. En son article XXV, elle énonce simplement : « La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une, indivisible, imprescriptible et inaliénable ».

La souveraineté est par ailleurs historiquement liée à la nation. Ici aussi, c’est la Révolution française qui a joué un rôle de pionnier. En effet, les classes et groupes sociaux engagés dans le renversement de l’Ancien Régime pensent leur unité sous la figure de la Nation. Dès 1792, ni le roi ni les aristocrates ne sont plus des membres de la Nation ; la Nation française est fille de leur exclusion. Le premier et les seconds sont des émigrés, des traîtres, des agents de l’étranger, c’est-à-dire des puissances absolutistes d’Ancien Régime.

Dans cette perspective, la **souveraineté nationale** n’est alors rien d’autre que la forme d’expression de la **souveraineté populaire**. La première peut être, à un moment donné, séparée de la seconde, quand par exemple, le souverain s’approprie le pouvoir et décide de ne pas consulter le peuple ou de ne pas tenir compte de ses choix.

De nombreux États-nation se sont créés et développés depuis le XIX^e siècle, selon des voies parfois très différentes de celle suivie par la France. Il n’empêche qu’aujourd’hui encore, il existe des peuples et nations sans État – songeons, pour se limiter à la seule Europe, à la

Catalogne, l'Écosse, la Flandre, la Wallonie, etc. À leur égard s'applique le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou droit à l'autodétermination.

Une pleine souveraineté pour la Wallonie

Le peuple wallon a bien sûr le droit de s'autodéterminer. Cependant, compte tenu de sa minorisation et des compétences et moyens financiers qui lui sont attribués dans le cadre fédéraliste actuel, c'est plus qu'un droit, c'est une nécessité impérieuse qu'il dispose de sa pleine souveraineté.

Pour ce faire, une nouvelle réforme de l'Etat Belgique est nécessaire ; elle serait basée sur les éléments suivants sachant qu'il y a une priorité absolue à accorder aux trois régions et non aux communautés :

- La Wallonie doit être un Etat, disposant de la totalité des compétences qu'elle peut exercer sur son territoire ; ceci implique nécessairement la fin de la communauté dite française, de la fédération Wallonie-Bruxelles, pour reprendre le vocable en vigueur, tant il est vrai que la Wallonie doit récupérer ses compétences en matière d'enseignement et de culture.
- La Wallonie doit pouvoir disposer de la totalité des instruments fiscaux qui lui permettront de mener la politique macroéconomique appropriée, ce qui inclut la perception de la TVA et des accises.
- La dette publique fédérale doit être partagée selon des critères objectifs (par exemple la part dans le Produit Intérieur Brut), qui tiennent compte de l'état économique et financier réel des régions, de sorte que la Wallonie puisse gérer elle-même sa dette publique.
- Enfin, il est absolument impératif que la National Bank of Belgium (Banque Nationale de Belgique) soit scindée et qu'existe une banque centrale de Wallonie, faute de quoi nous resterions impuissants en matière de politique monétaire

Pour le reste, comme dans le schéma de la N-VA, le gouvernement belge subsistant n'aurait qu'un rôle résiduaire et ses avis seraient purement consultatifs. Bien évidemment, la monarchie sera réduite à un rôle purement protocolaire.

Répetons-le : l'acquisition de la pleine souveraineté par la Wallonie suppose de franchir une nouvelle étape – décisive – dans le processus de réforme de l'Etat. D'une manière ou d'une autre, il faudra discuter et s'entendre avec les principaux partis flamands, tant il est vrai que la perspective d'une Flandre indépendante qui se débarrasserait de la Wallonie, relève de l'imaginaire et non de la réalité, fût-elle potentielle.

Il n'est pas d'autre voie possible que celle de la négociation, même si le peuple wallon – avec ses luttes, ses espoirs et ses combats – doit être l'acteur déterminant du processus qui conduit à la pleine souveraineté de la Wallonie.

Bien sûr, l'objectif ultime de Wallonie insoumise reste la République.

Note1. Sur la communauté germanophone

Il est indispensable de dire quelques mots sur la Communauté germanophone (en l'occurrence les communes d'Amblève, Bullange, Burg-Reuland, Bütgenbach, Eupen, La Calamine, Lontzen, Raeren et Saint-Vith). La loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour

la Communauté germanophone lui attribuait les mêmes matières culturelles et personnalisables que celles dévolues aux deux grandes communautés (flamande et française). De même, elle la dotait d'un conseil de communauté de 25 membres et d'un gouvernement composé de trois membres au minimum et de cinq au maximum. La Wallonie souveraine maintiendra toutes ces dispositions et accroîtra même les pouvoirs de la Communauté germanophone, dans des domaines déjà revendiqués aujourd'hui par cette dernière.

Ajoutons que l'allemand, grande langue de culture internationale, deviendra, à côté du français, la seconde langue nationale de la Wallonie souveraine. De même, l'enseignement de la langue de Goethe y sera développé, bien plus que ce n'est le cas aujourd'hui dans le cadre étriqué d'une Belgique dominée par la Flandre.

Note2. Europe et souveraineté wallonne

Pour les peuples, l'Europe – spécialement celle de la zone euro – est devenue un cauchemar, synonyme d'austérité et d'imposition de politiques mortifères. Nul besoin de longue démonstration pour le prouver. Il suffit de se référer à l'exemple grec – entre autres.

Qui plus est, lorsque le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a affirmé bien haut, en parlant des élections grecques du 25 janvier 2015 et de la victoire de Syriza, qu'il « ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens », tout était dit : désormais la souveraineté populaire n'a plus droit de cité dans l'Europe de la monnaie unique.

Il s'ensuit que l'accession de la Wallonie à la pleine souveraineté doit coïncider avec le refus de l'Europe de l'austérité, ce qui nécessitera notamment de « désobéir » aux traités européens. Si ce n'était pas le cas, cette souveraineté ne serait qu'un faux semblant.

Pour autant, Wallonie insoumise n'est pas contre l'Europe, elle veut tout simplement une Europe des peuples souverains.

Maîtriser la finance bancaire, rompre avec l'austérité et susciter l'éco-relance

1. En finir avec la finance devenue folle

Parler de folie de la finance n'est certes pas exagéré. Cependant, le métier de banquier a bien changé. Il consistait alors à recevoir l'épargne des ménages et à la redistribuer ensuite sous forme de prêts à des particuliers (hypothécaires, personnels, crédit à la consommation) ou aux entreprises, spécialement les PME. (Ces dernières, à la différence des grandes entreprises, n'ont généralement pas la possibilité de s'autofinancer ou d'avoir recours au marché obligataire ; elles doivent donc se tourner vers les banques pour mener à bien leurs projets d'investissement.)

De nos jours, les banques assument bien d'autres fonctions, par exemple,

- elles assurent contre les risques de tous ordres particuliers et entreprises ;
- elles font de la « gestion de portefeuille » pour leurs très gros clients ;
- elles sont devenues les principaux créanciers des États ;
- elles structurent un ensemble de produits dits dérivés, tels les dérivés de crédit ou de change ;
- elles constituent les agents principaux de la titrisation des produits les plus divers (depuis les crédits hypothécaires jusqu'aux cartes de crédit en passant par les prêts étudiants) ;
- elles financent en bonne partie le système bancaire parallèle ;
- elles sont devenues très friandes d'opérations financières risquées, voire spéculatives, mais à haut rendement (potentiel !), ce que l'on appelle le « *trading* ou négoce pour compte propre », etc.

Bref, la banque d'aujourd'hui est « universelle » – en tout cas, en Europe ; aux États-Unis, c'est un peu plus compliqué.

Que réalise une banque ?

Pour saisir ce qui fait le cœur de l'activité d'une banque de détail typique (= banque de dépôts) et les risques encourus à la fois par elle-même, par ses clients et par l'État, le plus simple est de partir du bilan (très) simplifié d'une telle banque :

Actif	Bilan	Passif
Prêts immobiliers et prêts aux entreprises		Fonds propres
Prêts interbancaires		Dettes assimilées à du capital
Prêts sécurisés (bons du Trésor, obligations d'État)		Dépôts couverts ou non

A l'actif, on trouve les différents prêts octroyés par la banque, dont les plus sûrs sont les emprunts d'État. Du côté du passif, par ordre d'exigibilité, figurent les fonds propres (actions et bénéfiques réservés), les dettes qui équivalent quasiment à des fonds propres (exemple : obligations convertibles) et enfin, les dépôts, qui ressortissent à deux types : ceux couverts par l'assurance-dépôts (jusqu'à 100 000€ pour les ménages) et ceux non assurés (grandes entreprises, PME, etc.)

Fondamentalement, la banque en question finance l'octroi de ses prêts, la plupart du temps à long terme, à l'aide de ressources de court terme – les dépôts. Si jamais, tous ses clients voulaient retirer leur argent au même moment, la banque se verrait obligée de vendre ses actifs pour satisfaire les demandes de retrait de liquidités. Pour ce faire, probablement sera-t-elle contrainte de les vendre à perte et *in fine* peut-être ne disposera-t-elle pas d'assez de « cash » pour rembourser les déposants. Se produit alors une ruée ou une panique bancaire, les premiers arrivants étant aussi les premiers servis ! Ce sont les fameuses queues aux guichets d'une banque – un phénomène pratiquement disparu, sauf que l'on assisté à une répétition d'une telle ruée lors de la faillite de Northern Rock britannique en 2007.

Toutefois, au fil du temps, les banquiers centraux ont appris à domestiquer les ruées, de deux façons : soit en accordant une assurance aux déposants (jusqu'à 100. 000€ pour les particuliers), de sorte que ces derniers n'avaient plus rien à craindre quant à leur remboursement, soit en fournissant des liquidités aux banques de second rang, lorsque cela s'avérait nécessaire.

Il reste que, même sans « excès », sans titrisation, sans opérations spéculatives, le fonctionnement de la banque, fût-elle « classique », peut toujours être déstabilisateur pour l'économie réelle.

Mais il y a plus. En effet, le profit d'une banque réside dans la différence entre le taux d'intérêt débiteur qu'elle exige sur les prêts accordés et le taux d'intérêt créditeur, qu'elle paie sur les sommes empruntées. Il s'ensuit – remarque extrêmement importante – que plus une banque octroie des prêts et plus elle est susceptible d'accroître ses profits. Donc, elle prête tant qu'elle peut, puisque cette activité maximise ses profits. La prolifération des crédits est toujours susceptible de conduire à une crise de crédit, à un blocage de l'activité de prêt, ce que l'on appelle encore un « *credit crunch* » avec, à nouveau, de nombreuses conséquences négatives pour l'économie réelle.

Ces deux risques sont bien concrets et, en une large mesure, inévitables, *dans l'état actuel des choses*. Ils ont été démultipliés avec l'avènement de la banque universelle. La crise financière de 2007-2008 l'a montré à suffisance, avec son cortège de banques en faillite ou qui ont dû être renflouées avec l'argent du contribuable. Aujourd'hui encore, de nombreux établissements de l'Eurolande – par exemple, la *Monte dei Paschi di Siena*, la plus ancienne banque au monde encore en activité – sont au bord du gouffre. Les risques « systémiques » se sont encore accrus avec le développement du système bancaire parallèle (*shadow banking*).

Il faut ajouter que plusieurs très grandes banques internationales se sont lancées dans des activités purement et simplement délictueuses. Il suffira de rappeler à cet égard le scandale du Libor. Le « Liborgate » – le Libor (*London Interbank Offered Rate*) est le taux d'intérêt auquel les banques se prêtent entre elles sur la place de Londres – est en train de prendre une dimension internationale. Y sont notamment impliquées en effet la Deutsche Bank, l'UBS (Suisse), Barclays, la très publique Royal Bank of Scotland, etc. Les trois dernières ont déjà acceptés de

payer au régulateur américain respectivement 1,5 milliard, 450 millions et 610 millions de dollars. Au Royaume Uni, quatre dirigeants de la Barclays viennent d'être condamnés à des peines de prison allant de deux ans et neuf mois à six ans. Un ancien trader de Citigroup et UBS, Tom Hayes, a pour sa part écopé de 11 ans de prison, etc. Ne parlons même pas des *Swissleaks*, *Luxleaks* et autres « *Panama Gate* » !

Bref, au vu de ce tableau particulièrement noir, une conclusion s'impose : la banque en général a besoin d'être reprise en main et régulée strictement. Mieux : c'est une véritable révolution qui est nécessaire.

La création de monnaie par les banques

Avant d'exposer le contenu de cette révolution, il est important de comprendre qu'une banque « universelle » crée de la monnaie par son activité de crédit. Voici comment.

Supposons alors qu'un particulier, du nom de Dupond, dispose de 10.000 euros et qu'il décide, après mûre réflexion, d'en déposer la totalité à la banque X. Supposons aussi que cette dernière conserve 10% de tous ses dépôts sous forme de **réserves** pour honorer d'éventuelles demandes de remboursement. (Le taux de 10% est appelé **coefficient de réserve** ; il est imposé par la banque centrale.) Par conséquent, notre banque peut donc, en bonne logique, prêter 9.000 euros à un certain particulier – appelons-le Ducon. Ce dernier décide *illico* de déposer ces 9.000 euros sur le compte à vue dont il dispose à la banque X. Celle-ci en conserve le dixième comme réserve destinée à faire face à tout remboursement et accorde un prêt à un de ses clients, nommé Durand, pour un montant de 8.100 euros. Notre Durand, client de X, redépose immédiatement la somme dans sa chère banque, qui va à nouveau en conserver un dixième et prêter le solde à un particulier ou une entreprise. Ce dernier ou cette dernière décide ensuite de déposer ce montant à un guichet de X qui le prête à raison de 90% à un de ses autres clients, etc., etc.

Au total, le dépôt initial effectué par Dupond auprès de la banque X (soit 10.000 euros) s'est accru par vagues successives :

$$10.000 + 9.000 + 8.100 + \dots = 100.000.$$

La somme de 10.000 euros est ainsi devenue, au terme du processus, 100.000 euros, ce qui signifie qu'elle a été multipliée par 10. (On trouve le nombre de 100.000 simplement en appliquant la formule suivante : le montant final des dépôts – 100.000 euros – est égal au produit du dépôt initial – 10.000 euros – par l'inverse du coefficient de réserve, i.e. $1/(1/10) = 10$.)

Cet exemple simplifié suffit pour montrer que les banques commerciales créent de la **monnaie de crédit**, encore appelée monnaie scripturale ou de banque. Un tel phénomène est possible, parce que ces banques ne conservent qu'une **fraction** de leurs dépôts sous forme de billets – c'est leur **encaisse**, dit-on – et prêtent le solde à leurs clients, particuliers ou entreprises.

À côté des billets et espèces, il existe donc une monnaie de crédit, créée par les banques, dont le montant est **exactement égal à la différence entre le total des dépôts qu'elles ont reçu et la fraction de ces dépôts qu'elles conservent comme encaisse**.

Aujourd'hui, on considère que la monnaie de banque représente 85 % du total de la monnaie de l'économie (agrégat M1), le reste étant la monnaie sous la forme de pièces et billets.

En quoi consiste la révolution bancaire ?

Le cœur de la « révolution bancaire » proposée consiste à éclater la banque universelle en séparant radicalement fonction de gestion des dépôts et fonction de prêt, de telle sorte que plus aucune création de monnaie par les banques ne soit possible.

En pratique, le système bancaire « révolutionné » comporterait donc trois types d'entités, juridiquement distinctes, complètement séparées :

1. les **caisses courantes** recevraient les salaires, traitements, pensions, etc., bref les sommes à vue qui y sont déposées ; elles se limiteraient à la gestion des fonds ou dépôts qui leur sont confiés et il leur serait totalement interdit d'octroyer quelque prêt que ce soit ; elles factureraient, à leur coût exact, les services rendus aux clients, comme c'est d'ailleurs très largement le cas aujourd'hui.
2. les banques de prêt, dont une ou plusieurs **banques publiques**, ne recueilleraient pas de dépôts à vue, ce qui est exclusivement la fonction des caisses courantes ; par contre, elles emprunteraient sur le marché ou auprès de l'Etat et pour un terme déterminé, les capitaux qu'elles replaceraient ensuite à un terme moins long (ce qui est une pratique de saine gestion !). Tout le contraire donc de la pratique actuelle, où les dépôts à vue financent des prêts à plus ou moins long terme.
3. les **banques d'affaire privées (= holdings)** joueront le rôle de « banque d'investissement » en acquérant les actions d'entreprises, le principe étant qu'elles utilisent leurs fonds propres ou empruntent soit sur le marché soit auprès des banques de détail, pour financer leurs propres dépenses.

Avec un tel système, plus aucune garantie par l'État n'est nécessaire et plus aucune banque n'aura besoin d'être recapitalisée. La totale séparation entre les activités de dépôt à vue et celles de prêt rend impossible la création de monnaie de crédit par le système bancaire. Il revient en conséquence à l'État d'assurer l'augmentation régulière de la masse monétaire en appliquant la « **règle d'or** » à savoir : accroître, *chaque trimestre*, la monnaie en circulation d'un pourcentage égal au taux d'augmentation réelle (i.e. hors hausse des prix) du Produit Intérieur Brut constatée lors du trimestre précédent tout en y ajoutant un demi pour cent d'inflation. (Au total donc, sur une année, le taux de hausse des prix serait de deux pour cent.)

2. Une révolution fiscale

La Belgique est un Eden pour les riches, mais un enfer pour les pauvres et les classes moyennes. Formule démagogique ? En aucun cas. Comme on va le montrer, c'est bel et bien la réalité.

L'incroyable réalité

Examinons d'un peu plus près les barèmes de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP). Pour l'exercice d'imposition 2017 (donc les revenus de 2016), les tranches d'imposition sur les personnes physiques avaient été fixées comme suit :

10.860€ (exonération jusqu'à 7.130€)	25%
10.860€-12.470€	30%
12.470€-20.780€	40%
20.780€-38.080€	45%
Au-delà de 38.080e	50%

Bien évidemment, ces données concernent une personne isolée et sans enfants à charge. Toutefois, les barèmes retenus ne varient pas ; il y aura juste quelques déductions additionnelles opérées sur le revenu imposable d'un non isolé. Quelques exemples ne sont cependant pas inutiles pour mettre de la chair sur ce squelette chiffré.

1. Si l'on tient compte de l'exonération de 7.130€, sachant que vous avez, par exemple, un revenu annuel imposable de 20.000€, alors vous paierez exactement – en négligeant l'impôt communal qui s'y ajoute – 6437,5€ et vous laisserez donc à l'État 32 pour cent de votre revenu, soit quasiment un tiers. Il vous restera donc pour vivre la somme de 20 000€-6 437€ = 13 563€, soit 1 130€/mois. Pas évident de vivre décemment avec un tel revenu !
2. Supposons maintenant que votre revenu imposable soit de 40 000€. Alors vous paierez un montant annuel de 13 484,5€, ce qui représente 33,7% de votre revenu imposable, c'est-à-dire plus d'un tiers de ce revenu. Le solde disponible pour la vie de tous les jours de l'année est alors de 26 515,5€ (environ 2 200€/mois). Si vous avez un revenu imposable de 50 000€, l'impôt prélevé sera de 18 484,5€, soit près de 37% de votre revenu imposable. Il vous reste alors 31 515,5 euros ou encore 2 626 euros par mois.
3. Prenons à présent un très gros revenu de 200 000€. L'impôt perçu sera de 93 484,5€, ce qui représente 46,7% du total, mais laisse à son contribuable fortuné la modique somme de 106 515,5 euros, soit 8 876€/mois.

Ces exemples suffisent pour illustrer la nocivité du système d'imposition des personnes propre à la Belgique :

- pour les bas revenus et les moyens revenus, les prélèvements globaux sont très importants – de l'ordre d'un tiers jusqu'à un revenu imposable de 40 000 euros ; les taux de taxation sont à la fois trop élevés et ils s'appliquent d'emblée à des tranches trop basses de revenu ;
- surtout, la progressivité de l'impôt s'arrête à 38 080€ ; dès lors, au-delà de ce montant, que vous gagniez 50 000€ ou 500 000€, vous serez taxé au même taux de 50% sur la tranche supérieure à 38 080€.

D'où la conclusion ultime que l'impôt sur le revenu est foncièrement inégal et qu'il pénalise avant tout les bas revenus et la classe moyenne. Dans ces conditions, c'est une révolution fiscale qui est nécessaire et non quelques aménagements de détail !

Une telle révolution fiscale s'articule autour de deux grands axes : d'une part, une refonte complète de la grille des taux de taxation et des tranches auxquelles ils s'appliquent, spécialement dans l'optique de réduction des inégalités ; d'autre part, l'introduction d'une taxe universelle, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) proportionnelle aux revenus, destinée – en plus des traditionnelles cotisations sociales – au financement de la sécurité sociale.

L'impôt sur le revenu

Voici un résumé des barèmes retenus et des tranches marginales de revenu correspondantes :

Jusqu'à 10 000€	0%
10 000€-25 000€	15%
25 000€-70 000€	30%
70 000€-150 000€	50%
Au-delà de 150 000€	55%

Si l'on compare ce tableau avec celui utilisé pour décrire la situation actuelle, on constate immédiatement trois grandes différences :

1. nul impôt n'est dû sur un revenu annuel inférieur à 10 000 euros ; la taxation commence à partir de la tranche de 10 000 à 25 000 euros et un taux (faible) de 15% lui est directement applicable.
2. une « super tranche » allant de 25 000 à 70 000 euros est introduite sur laquelle le taux de prélèvement est de 30 pour cent.
3. deux tranches nouvelles portant sur les hauts revenus – soit 70 000€ à 150 000€ et au-delà de 150 000 euros – sont créées ; les taux marginaux associés sont respectivement de 50 et de 55 pour cent.

Toutefois, pour accroître encore la participation à l'impôt des très hauts revenus, deux contributions exceptionnelles (IHR, Impôt sur les Hauts Revenus) sont introduites :

- la tranche allant de 150.000€ à 500 000€ est taxée à 4% en sus ;
- les revenus supérieurs à 500 000 euros se voient imposer à 6%.

Bien évidemment, ces contributions se substituent à un éventuel impôt sur la fortune, l'expérience montrant que cette dernière forme d'imposition est à la fois inefficace et d'un faible rendement.

La Contribution Sociale Généralisée

La CSG est une taxe universelle (nouvelle) qui s'applique donc à tous les revenus, d'activité ou de remplacement, de patrimoine ou de placements. Son produit est destiné à financer la sécurité sociale. C'est une taxe prélevée à la source et directement proportionnelle aux revenus selon les modalités suivantes :

- les revenus d'activité bruts sont imposés à huit pour cent ;
- les revenus du patrimoine (par exemple, le loyer d'une maison) ou de placements (par exemple, les dividendes sur actions) sont pour leur part soumis à un taux de taxation de dix pour cent.

Précisons encore que la CSG est totalement déductible, ce qui signifie qu'elle est soustraite des revenus individuels avant que l'impôt sur le revenu lui soit applicable.

3. Vers le plein emploi par l'éco-relance

Le chômage est un problème majeur – à des degrés divers cependant – pour toutes les économies européennes, au moins depuis 1974. Comme on l'a observé sur l'exemple de la Belgique et de la Wallonie, il a tendance à progresser par paliers successifs, même si évidemment, il se réduit lors des phases d'expansion de l'économie. Les turbulences financières et la Grande Récession de 2008-2009 n'ont fait qu'accentuer son ampleur.

Avec le temps, le nombre de chômeurs de longue durée s'est fortement accru, au point qu'aujourd'hui, environ un chômeur sur deux est, dans l'Union européenne, un chômeur de longue durée. De plus, toujours au fil du temps, s'est créé un fort volume de personnes qui ne bénéficient plus des allocations de chômage et sont – souvent, mais pas toujours – assistées d'une manière ou d'une autre.

Le chômage est bien sûr une plaie pour la société tout entière, car il constitue un énorme gaspillage de ressources productives. De plus, il a aussi un coût financier non négligeable via l'octroi de revenus de remplacement – allocations de chômage et d'assistance – aux personnes, hommes et femmes, qui en sont les victimes.

Surtout, le chômage est un véritable drame pour celles et ceux qui le vivent jusque dans leur chair. Pour tous, il est synonyme de perte de dignité. Pour les chômeurs de longue durée, la difficulté, voire l'impossibilité, de retrouver un emploi les confine dans un ghetto duquel il est bien difficile de s'extraire. Pour les jeunes, c'est pire encore, parce que, à vingt ou vingt-cinq ans, ne pas avoir d'avenir – « *no future* » selon le slogan bien connu – conduit très vite à un rejet global de la société au mieux, à une radicalisation mortifère au pire.

Aussi la perspective est-elle celle d'une société sans chômage, d'une société de plein emploi pour tous les hommes et les femmes qui sont en âge de travailler, mais aussi, qui sont aptes au travail.

Pourquoi le chômage ?

Pour nombre d'économistes, s'il y a chômage, c'est parce que les mécanismes concurrentiels ne peuvent jouer pleinement leur rôle sur le marché de travail par suite de la présence de syndicats et de « rigidités » diverses, qui empêchent les salaires de baisser suffisamment et d'équilibrer ainsi l'offre et la demande de travail. La solution serait donc alors de rendre le marché du travail plus concurrentiel, de le défaire de ses « rigidités », ce qui, par le simple jeu de la concurrence, suffirait pour éliminer le chômage.

Une telle approche a fait l'objet de critiques depuis très longtemps, en particulier dans le chef de Keynes. Pour ce dernier, le chômage s'explique essentiellement par une insuffisance de la demande globale – consommation plus investissement, si l'on considère une économie sans échanges avec le reste du monde. Dès lors, la puissance publique doit agir de toutes les manières possibles pour stimuler cette demande globale de telle sorte qu'elle soit amenée à un niveau correspondant au plein emploi des facteurs de production, en l'occurrence du travail.

C'est cette analyse keynésienne qui est à la base des propositions ici développées. Si donc le chômage a gonflé fortement à la suite de la Grande Récession – limitons-nous au cas de l'Europe –, c'est essentiellement par suite de l'imposition de politiques d'austérité, synonymes de baisse des salaires et revenus ainsi que de diminution des dépenses de l'État. Le contraire de telles politiques, c'est une politique économique d'augmentation de la demande globale.

L'éco-relance

Il s'agit donc d'accroître la demande sous ses deux formes principales : la consommation et l'investissement. En ce qui concerne la première, plusieurs moyens essentiels sont disponibles pour s'engager dans cette voie :

- d'une part, la révolution fiscale dont le contenu a été développé au point 6.2, a pour résultat de rendre du pouvoir d'achat aux revenus bas et moyens, ce qui conduit à une dépense finale accrue et en définitive, à une hausse du revenu global ;
- d'autre part, le relèvement du salaire minimum (par exemple en le portant à 1700€/mois) entraîne un glissement général des salaires vers le haut et donc aussi à une augmentation de la propension moyenne à consommer.

Gagner mieux sa vie, c'est aussi offrir la possibilité de consommations plus responsables, plus saines, plus biologiques. Ce qui pose le problème de la transformation des modes de consommation et de production actuels, tant il est vrai que l'éco-relance de la consommation doit être finalisée, c'est-à-dire s'inscrire dans la réduction des inégalités de revenus – la réforme fiscale y contribue grandement – ainsi que dans la nécessaire « transition écologique » vers une économie moins énergivore.

Le modèle est celui d'une agriculture, où le paysan est au centre de la production et où la commercialisation se pratique sur les circuits les plus courts possibles.

Venons-en à l'**investissement global**. La relance de la consommation stimule par elle-même la demande de capitaux : c'est le mécanisme ou l'effet d'accélération – bien connu, depuis longtemps en théorie économique. Mais cet effet est loin d'être suffisant à lui seul pour enclencher un processus de résorption du chômage. Il appartient en conséquence à l'État d'intervenir pour stimuler la demande d'investissement.

De ce point de vue, deux voies principales sont à privilégier :

1. l'investissement massif dans les services publics (y compris pour assurer la sécurité de nos concitoyens), qui font l'objet de coupes sombres de nos jours et qui constituent une des victimes des politiques d'austérité et de prétendue réduction des déficits publics – prétendue parce que, comme on l'a vu, l'endettement continue à augmenter.
2. le développement sur grande échelle de la production des énergies renouvelables sous toutes leurs formes.

Cet engagement des pouvoirs publics est pleinement justifié, car à la différence du capital financier qui a les yeux braqués sur le profit immédiat et est ainsi véritablement myope, l'État, lui, peut avoir une vision de long terme traduite précisément dans un programme soutenu d'investissements. A cet égard, un tel programme s'inscrit dans la promotion d'une planification souple de l'économie réelle et de l'Initiative Industrielle Publique, héritages des mouvements sociaux du Peuple Wallon et d'André Renard en 1960-1961.

Les pouvoirs publics doivent également s'engager dans un effort continu d'investissement visant à **réindustrialiser** l'économie wallonne par le biais d'un tissu étendu de petites et moyennes entreprises, respectueuses de l'environnement. Les moyens existent, notamment l'utilisation de ou des banques publics au profit de ces PME ou l'attribution à ces dernières d'une part significative des commandes publiques (par exemple, 75%) pendant une période prolongée. Par ailleurs, la perspective à mettre en avant est bien celle d'une « industrie verte ».

Il n'est pas admissible en effet que de grandes firmes transnationales délocalisent leurs activités productives, dans des pays où non seulement les salaires sont plus bas, mais aussi où la destruction de l'environnement naturel est bien plus aisée, qu'en Europe.

Précisons, pour finir, que les ressources nécessaires afin d'assurer le financement du boom de l'investissement existant : elles proviennent pour l'essentiel de la réforme bancaire, qui aboutit à la création ordonnée et régulière de monnaie par l'État.

Une Wallonie laïque

1. La laïcité est une nécessité impérieuse

Parce qu'elle est garante des principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de respect du vivre ensemble, **la laïcité est l'éthique de la Wallonie insoumise.**

L'Etat laïque doit garantir la séparation complète des Eglises et de l'État ainsi que la primauté des lois sur toutes convictions et prescrits religieux.

Cependant, force est de constater qu'en Belgique, ni le constituant ni le législateur – et encore moins le pouvoir exécutif – n'ont mesuré toutes les conséquences du principe de la séparation des Églises et de l'État. Ainsi, la présence de symboles religieux dans des édifices publics, le rang protocolaire des chefs de culte, les cérémonies religieuses organisées ou inspirées par les pouvoirs publics,... etc. sont autant de signes extérieurs de la présence de l'Eglise.

Certes, la constitution belge consacre la « neutralité » de l'Etat mais ce concept ne s'oppose que mollement aux revendications incessantes des cultes qui visent à aménager les lois et à obtenir des dispositions conformes à leurs prescrits religieux.

2. Les fondements éthiques de la laïcité

Si l'on se réfère au philosophe de la laïcité, Henri Peña Ruiz, la laïcité concerne essentiellement le « bien vivre ensemble », avec tous ce qui nous unit et tout ce qui nous différencie. Elle est ce qui englobe toutes nos particularités de croyances, de convictions, d'engagements.

Elle concerne tout ce qui peut unir les hommes et les femmes au sein de l'État, et postule une distinction fondamentale entre le privé et le public. Et dès lors, la Chose Publique, celle dont s'occupe le Politique, se doit de ne prendre en compte que les comportements des uns envers les autres, et non les croyances ou convictions intimes de chacun. Chacun a le droit de se réclamer d'une religion et de la pratiquer; chacun a tout autant le droit de revendiquer son athéisme ou son agnosticisme. En outre, chacun a le droit de critiquer, commenter toute option philosophique ou convictionnelle ..., ceci au principe de la liberté de penser et dans le respect des lois publiques en vigueur.

Car la laïcité est organiquement liée à la souveraineté politique, tant il est vrai qu'historiquement la relation entre religions et politique est au cœur même de l'émergence de la souveraineté populaire. Comment imaginer, en effet, qu'un État soumis à des normes religieuses relevant du dogmatisme puisse permettre l'exercice de cette souveraineté populaire pleine et entière ?

Elle implique aussi l'égalité de droit de chacun dans la chose publique, quelle que soit l'orientation de sa conscience. Elle exclura donc tout privilège public lié à l'appartenance à telle ou telle religion ou courant de pensée.

Un Etat laïque sera soucieux de gérer l'argent public, celui que les hommes et les femmes lui ont confié, de manière égalitaire ; il n'y aura pas de financement privilégié pour les besoins de telle ou telle communauté religieuse ou philosophique. Il favorisera tout ce qui est d'utilité publique.

La laïcité implique encore ceci : il n'est aucune loi ni règle de quelle que nature que ce soit, qui puisse prévaloir sur les lois de l'État. Car l'État s'est doté de règlements visant à gérer au mieux le vivre ensemble, dans ce fameux respect de chacun par chacun.

Les diverses cultures ou religions ne sont pas niées, mais sont vécues de telle manière que demeure toujours dans le pays un espace régi par le seul bien commun, ouvert à tous, sans discrimination quelconque.

Mais au-delà des convictions, il y a aussi le respect de l'autre.

Là où il y a laïcité, il y a en effet respect de la personne, car au-delà de la liberté de culte, la liberté de conscience englobe la libre disposition de son corps, de son style de vie ... et la liberté importante de choisir de mourir dans la dignité.

Pour le dire d'un mot, l'insoumission est le fait de personnes libres, motivées d'abord par le bien de chacun, son droit absolu au bonheur. La laïcité est un de ses piliers essentiels.

3. Les engagements pour la laïcité

o **Inscrire la laïcité dans la constitution**

La force de la loi doit être placée au-dessus de toute autre règle. Seules les lois peuvent annihiler les dérives extrêmes. Si ce n'est guère envisageable au plan belge, ce peut l'être dans la future Constitution wallonne.

o **Combattre les dérives du religieux**

La montée en puissance du religieux au sein de la société et le refus d'aborder sereinement les difficultés de cohabitation et de cohésion sociale qui en découlent impliquent une vigilance toujours accrue. Il serait utile par exemple d'interdire le financement étranger des lieux de cultes.

o **Proscrire les symboles religieux**

Avec la CGSP-enseignement, Wallonie insoumise prône une interdiction généralisée du port de tout signe religieux ou philosophique à l'école, de la maternelle à l'université, tant pour les élèves que pour les enseignants.

Il en va de même pour ce qui concerne la présence des symboles religieux dans les pouvoirs publics, le rang protocolaire des chefs de culte, les cérémonies religieuses organisées ou inspirées par les pouvoirs publics.

o **Cesser le financement par l'Etat des ministres et des lieux de cultes**

Ce financement doit être assumé par les pratiquants à l'instar de ce qui est mis en œuvre dans d'autres Etats de l'Union européenne.

o **Dépénaliser *définitivement* l'avortement**

Depuis 1990, en Belgique, l'avortement est **toléré**, pour autant qu'il soit pratiqué endéans les 12 premières semaines de la grossesse. Il ne fait donc plus l'objet, de facto et seulement dans

ce cas, de poursuites pénales. Cependant, l'avortement reste inscrit à l'art. 350 de notre code pénal. Cette disposition doit être supprimée.

o **Garantir l'égalité des genres et les droits des femmes**

Parce qu'elle lutte contre l'intégrisme et les pouvoirs politico-religieux, la laïcité est également la garante de l'égalité des genres.

Wallonie insoumise fait sienne la pensée de Geneviève Fraisse, philosophe et historienne de la pensée féministe, « *Les religions n'aiment pas les droits des femmes* »

« En ce XXI^e siècle,... quelle religion pense sérieusement le droit des femmes ? Il y a celles qui refusent l'avortement, l'habeas corpus des femmes, maîtrise de la reproduction, et il y a celles, parfois les mêmes, qui refusent la prêtrise aux femmes, c'est-à-dire la parité, dont je rappelle la signification : le partage du pouvoir de décider et d'agir pour le bien commun. Du côté de la liberté individuelle, de la propriété du corps, et du côté du collectif (comment imaginer et gouverner le monde), les religions préfèrent penser « pour » les femmes plutôt que de les laisser penser « par » elles-mêmes... Aucune religion ne pense l'égalité des sexes, aucun des trois monothéismes notamment. ».

Pour contribuer à la lutte contre les menaces qui affectent les droits et libertés des femmes, Wallonie insoumise entend réaffirmer le principe d'égalité entre femmes et hommes, qui constitue une dimension essentielle de la laïcité.

L'urgence écologique

1. Un seul écosystème

Ce monde est le seul dont nous disposons. Nous n'avons qu'un seul écosystème disponible pour la vie humaine, les animaux, les plantes et les minéraux.

Nous avons besoin d'un changement global et conscient de notre façon de produire, d'échanger et de consommer, pour mener une vie en harmonie avec la nature dont nous sommes partie prenante.

En seulement quelques générations, l'Homme a profondément transformé son support de vie pour l'adapter à ses "besoins". La pression insoutenable des activités humaines a rompu les grands équilibres naturels de la Terre.

Selon un nouveau rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, les décideurs politiques et les scientifiques devront surveiller et se préparer à des émissions importantes de dioxyde de carbone et de méthane provenant du pergélisol piégé par le gel jusque maintenant. (Ce dernier terme désigne les sols, sous-sols ou roches qui se maintiennent à une température négative égale ou inférieure à 0 °C pendant une période d'au moins deux ans.) On estime que le pergélisol, qui couvre près d'un quart de l'hémisphère nord, pourrait contenir jusqu'à 1700 gigatonnes de dioxyde de carbone, soit le double de la quantité actuellement présente dans l'atmosphère.

Pour les tenants du système, l'écologie est une question à part. Mais c'est tout l'inverse. L'urgence écologique est une question fondamentale. C'est autour et à partir de cette exigence que doit se penser toute la politique de la Wallonie.

Le temps de l'écosystème, c'est le temps long. Or, le temps court de la finance et du productivisme saccage tout. La reconquête du temps long est donc la principale exigence.

Dans sa réflexion sur le temps long, Wallonie insoumise s'opposera aux initiatives d'apprentis sorciers "jouant" sur la peur pour s'attacher l'opinion publique, qui tendent à chercher des solutions dans le court terme par la géo-ingénierie, sans en mesurer les conséquences potentiellement désastreuses.

C'est le but de la planification écologique : mettre en cohérence dans le temps et dans l'espace les mesures nécessaires pour faire bifurquer le modèle de production, de consommation et d'échanges

Voici quelques mesures-cadre à cet égard :

- Constitutionnaliser la règle verte du développement durable : chaque année, ne pas consommer davantage de ressources naturelles que la planète ne peut en fournir et en reconstituer ».
- Adopter une loi-cadre instaurant une planification écologique, démocratique et articulant les niveaux national et local
- Créer une fonction de délégués à l'écologie chargés d'alerter sur les dysfonctionnements de toutes natures.

2. En finir avec le nucléaire

Le changement climatique impose de sortir des énergies émettrices de gaz à effet de serre. Mais le nucléaire n'est pas une solution d'avenir.

Dans La Libre, le 19 novembre 2016, M. Bens, le patron de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire. (AFCN), ex-manager d'Engie-Electrabel, s'est indigné de l'absence d'initiatives d'Electrabel pour améliorer la sécurité des centrales. Il évoque « les valeurs alarmantes de probabilité de fusion du cœur du réacteur » pour les 3 réacteurs de Tihange et les réacteurs Doel 3 et 4 situés en Flandre, près d'Anvers, soit la possibilité d'une catastrophe comme à Fukushima et Tchernobyl. Les cuves de deux réacteurs présentent des fissures : plus de 3150 pour Tihange 2 et plus de 13.500 pour Doel 3, longues jusqu'à 18 cm. Le directeur de l'AFCN reconnaît publiquement qu'un nouveau réacteur avec ces défauts ne serait pas homologué.

Le nucléaire ne règle aucune question : ni l'indépendance d'approvisionnement, ni la sûreté des installations, ni la gestion des déchets, ni les coûts financiers. Il faut donc sortir des deux à la fois. C'est un horizon technique et humain enthousiasmant. Plusieurs études (NegaWatt, Ademe...) ont montré que c'est possible d'ici 2050. Ne manque que la volonté politique. Nous l'avons.

Agir pour la transition énergétique :

- Adopter un plan de transition énergétique avec un double axe sobriété/efficacité énergétique et transition vers les énergies renouvelables
- Développer l'ensemble des énergies renouvelables et défiscaliser/dépénaliser les investissements privés dans le durable
- Sortir des énergies carbonées en commençant par l'arrêt des subventions aux énergies fossiles
- Sortir progressivement mais le plus rapidement possible du nucléaire
 - Fermer immédiatement Tihange 2 ; soutenir aussi la fermeture immédiate de Doel 3, en garantissant l'emploi des salariés et leur formation pour en faire un site pilote du démantèlement
 - Rendre publique les données sur l'enfouissement des déchets nucléaires depuis soixante ans et informer sur les dangers sanitaires avérés et/ou éventuels
- Créer un pôle public de l'énergie pour mener une politique cohérente et assurer notre indépendance quantitative et qualitative, en lien avec des coopératives locales de production et de consommation d'énergies renouvelables et en favorisant l'autoproduction et le partage des excédents
- Revenir sur la libéralisation du marché de l'électricité

3. Améliorer le bâti

Le bâti est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Les logements passoires thermiques restent très nombreux, pénalisant financièrement ceux qui les occupent (propriétaires et locataires).

Les dispositifs existants ne sont pas assez efficaces : trop dispersés, trop dépendants de l'action individuelle des propriétaires. Un véritable plan doit être mis en place pour changer d'ampleur et de résultats.

Il s'agit de :

- Assurer l'isolation d'au moins 30 000 logements par an
- Renforcer les programmes locaux de détection des passoires énergétiques, avec davantage de moyens humains et financiers
- Mettre fin aux situations de précarité énergétique que vivent les ménages
- Former, labelliser et coordonner les professionnels de la rénovation énergétique afin d'imposer une obligation de résultats
- Mettre en place un *guichet unique* regroupant les demandes de financement, l'évaluation des besoins, la coordination des professionnels nécessaires pour organiser la rénovation par les propriétaires individuels

4. Repenser transport et mobilité

Avec le bâti, les transports sont très émetteurs de gaz à effet de serre. Et rien n'est fait pour améliorer cela. Les précédents gouvernements ont abandonné le transport ferroviaire au profit de la route (camions, bus...). La libéralisation générale (ferroviaire, portuaire...) empêche une politique volontariste en laissant libre cours au marché.

- Développer le transport ferroviaire
 - Adopter un plan de développement du ferroutage et de report modal pour réduire le transport routier de marchandises
 - Refuser la mise en concurrence du transport ferroviaire imposé par l'Europe
- Repenser la mobilité individuelle
 - Engager la sortie du diesel en commençant par supprimer progressivement l'avantage fiscal pour les flottes d'entreprise
 - Développer les usages partagés de la voiture (auto-partage, covoiturage courte et longue distances) et les mobilités douces (vélo, etc.)
 - Développer les véhicules électriques pour les flottes captives et les défiscaliser pour les investisseurs privés

5. Changer les modes de consommation

C'est le règne du déménagement permanent des marchandises. Les chaînes de production et les lieux de consommation sont de plus en plus éloignés. Pour relocaliser les productions au plus près des consommateurs, le **protectionnisme solidaire** doit s'accompagner d'une politique qui pénalise les transports de longue distance, notamment routiers.

Inciter à produire et consommer local :

- Introduire une contribution carbone sur le transport de marchandises

- Privilégier systématiquement les circuits courts et les productions locales BIO dans la commande publique (alimentation, fournitures, etc.) et les rendre obligatoires pour les cantines scolaires

6. Donner à tous l'accès à l'eau potable

Le système aujourd'hui est absurde : il prive d'eau les personnes qui ne peuvent payer et ne pénalise pas le mésusage. **Changeons de logique, imposons la gratuité des quantités nécessaires à une vie digne et sanctionnons les gaspillages.**

Réguler l'utilisation de l'eau:

- Instaurer une tarification progressive sur l'eau et l'énergie incluant la gratuité des quantités indispensables à une vie digne et pénalisant les mésusages et les gaspillages
- Soutenir la création de coopératives de consommation en lien direct avec les producteurs
- Créer, au niveau local, des régies 100% publiques de l'eau, gérées démocratiquement.

7. En finir avec le gaspillage alimentaire et la malbouffe

Le tiers des aliments produits est jeté alors que tant de personnes n'arrivent pas à se nourrir correctement.

- Lutter contre la malbouffe et contre le système de l'agroalimentaire financiarisé et de l'agriculture productiviste
- Imposer l'objectif d'une alimentation 100 % biologique locale dans la restauration collective
- Encourager la réduction de la part des protéines carnées dans l'alimentation au profit des protéines végétales

8. Réduire drastiquement les déchets

Un nouveau continent s'est formé, fait de déchets plastiques flottants ! Dans le Nord-est du pacifique, entre la Californie et Hawaï, les déchets produits par les activités humaines et déversés dans les océans sont acheminés par les courants marins vers un nouveau "continent" boulimique dont la taille atteint, en 2015, près de 3,5 millions de km², soit près d'un tiers de la superficie de l'Europe.

L'ère du jetable et des déchets doit cesser. Plusieurs villes du monde sont engagées dans des démarches visant à éliminer les déchets.

La Wallonie peut également montrer l'exemple :

- Combattre l'obsolescence programmée des biens de consommation par un allongement des durées de garanties légales des produits
- Lutter contre le suremballage, le gaspillage (notamment alimentaire) et refuser le tout jetable

- Rendre obligatoires le recyclage, le compostage ou l'incinération avec récupération de l'énergie produite pour tous les déchets, généraliser les consignes dans les commerces
- Soutenir toutes les initiatives s'appuyant sur la réutilisation des matériaux (ressourceries...) et développer les filières scolaires et universitaires professionnelles dans le secteur ainsi que dans celui de l'énergie.

9. Au secours de la biodiversité

L'activité humaine est en train de provoquer une sixième grande extinction d'espèces vivantes. Par exemple, en seulement 30 ans, 421 millions d'oiseaux ont disparu, non pas sur Terre mais seulement en Europe selon une étude publiée dans le journal scientifique *Ecology Letters*.

La biodiversité recule sous les coups du changement climatique, des pollutions, du braconnage, etc. La lutte pour la préservation de cette biodiversité passe évidemment par une action vigoureuse au niveau international pour lutter contre ces causes. Mais elle passe aussi des actes nationaux et locaux. En somme, chacun doit apprendre à protéger la nature et la biodiversité.

Nous proposons de réaliser les mesures suivantes :

- Refuser la brevetabilité du vivant à tous les niveaux, lutter contre la biopiraterie
- Refuser les OGM, bannir les pesticides nuisibles en commençant par une interdiction immédiate des plus dangereux (glyphosate, néonicotinoïdes, etc.)
- Sanctuariser le foncier agricole et naturel et lutter contre l'artificialisation des sols

10. Au secours de la cause animale

La maltraitance des animaux, la malbouffe, le productivisme et le capitalisme agroalimentaire forment une chaîne globale. Il est temps d'accepter de réfléchir à la place des protéines carnées. Entre 1950 et 2000, la consommation de viande au niveau mondial a été multipliée par cinq, alors que la population a "seulement" doublé. Soixante à 130 milliards d'animaux sont abattus en une année à l'échelle mondiale (GIEC, [Moins de viande, moins de chaleur : Impacts de l'élevage sur le changement climatique](#), août 2008). La surface au sol nécessaire à la production d'un kilo de viande (y compris le fourrage) est de 323 m² pour seulement 6m² pour un kilo de légumes. En 2013, un rapport de la FAO soulignait que l'élevage était responsable de près de **15 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) dans le monde**, plus que l'ensemble du secteur des transports (environ 13% selon le GIEC)

Nous avons besoin de changer les modes de consommation et de production car l'agriculture industrielle martyrise les animaux, détruit la santé des paysans, les sols, l'eau et l'air.

L'élevage concentrationnaire est contraire à l'Humanisme. C'est d'abord une habitude que prend la société de considérer qu'un être sensible -parce qu'un animal est un être sensible- peut être traité comme une chose. A la fin, on finit par prendre l'habitude de traiter les êtres humains comme on traite les animaux, c'est à dire comme des purs objets à produire... La révolte d'un humaniste, elle doit être globale.

Notre société doit augmenter la végétalisation de son modèle alimentaire, par nécessité éthique et environnementale.

Former au respect des animaux :

- Éradiquer la maltraitance envers les animaux. Le vote du Parlement wallon pour l'abattage avec étourdissement des animaux seulement en 2019 est un pas important mais insuffisant.
- Généraliser les fermes pédagogiques pour la sensibilisation à l'enjeu écologique et l'éveil à la Nature
- Interdire des élevages en batterie de type concentrationnaire
- Imposer un affichage du coût climatique des produits alimentaires.
- Mettre en place des menus végétariens alternatifs dans la restauration collective.
- Mettre en place une politique agricole de transition vers un modèle plus végétal.
- Mettre en place une politique économique de transition vers un modèle plus végétal.
- Interdire l'intervention des lobbies agroalimentaires de produits à risque pour la santé dans les établissements scolaires.
- Informer et sensibiliser aux bénéfices des protéines végétales.
- Former les médecins et les personnels de santé sur les liens entre alimentation et santé.
- Organiser une vaste campagne de santé publique en faveur d'une alimentation plus végétale
- Garantir dans la future constitution wallonne le bien-être animal

11. Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant

L'agro-business détruit tout : l'écosystème, la santé des consommateurs et celle des paysans. Les maux sont connus : pesticides chimiques, gigantisme agricole, ultra-spécialisation et soumission au libre marché. À terme, ce système met à mal notre capacité à nourrir l'humanité.

On peut faire autrement : produire mieux pour se nourrir mieux ! Des alternatives existent déjà, comme avec la coopérative « Les compagnons de la Terre » dans la région de Liège, qui développe son projet progressivement sur un terrain de 30 hectares. Leur projet « *est de développer un système résilient qui assoie la souveraineté alimentaire locale, qui garantit la sécurité alimentaire des mangeurs et une vie décente aux producteurs, qui respecte les écosystèmes, et qui diminue notre dépendance aux « marchés auto-régulés* ».

Réformer la politique agricole :

- Engager la réforme agraire pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en limitant la concentration des terres et la course à l'agrandissement et créer 20 000 emplois agricoles grâce à des prix rémunérateurs et une refonte de la PAC
- Stopper les projets de fermes usines
- Développer l'agriculture biologique, proscrire les pesticides chimiques, instaurer une agriculture diversifiée et écologique (polyculture-élevage, etc.) et promouvoir les arbres fruitiers dans les espaces publics

- Favoriser les circuits courts, la vente directe, la transformation sur place et plafonner les marges de la grande distribution par un coefficient multiplicateur limité pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et interdire les ventes à perte pour les agriculteurs

12. Aménager les territoires autrement

Quelques métropoles reliées entre elles par des transports adéquats et tant pis pour le reste du pays. Bilan : des territoires ruraux et des petites villes abandonnés... Remettons de l'ordre et de la justice dans l'organisation du pays.

- Stopper l'étalement urbain en incitant au rapprochement entre bassins de vie et bassins d'emploi
- Défendre et reconstruire le maillage de transports en commun et de services publics sur tout le territoire, dans les régions rurales et les quartiers populaires

13. Gérer durablement le patrimoine forestier

La Wallonie possède une importante forêt. L'industrie du bois est un secteur relativement stable en matière d'emploi et constitué majoritairement de PME et de TPE. De plus, elle n'est pas polluante.

Ce joyau mérite une autre politique, écologiquement soutenable et utile pour construire une filière bois créatrice d'emplois locaux.

- S'opposer à la marchandisation de la forêt wallonne, refuser la privatisation de la forêt publique
- Développer la filière bois wallonne pour permettre une exploitation forestière respectueuse du rythme des forêts et de la biodiversité, répondant aux besoins (chauffage, ameublement, construction, etc.) et créatrice d'emplois locaux
- Soutenir par la commande publique le développement des constructions en bois provenant de la forêt wallonne.

Note

Pour des scientifiques de plus en plus nombreux, l'humanité est entrée dans l'ère de l'Anthropocène. Ce terme fut proposé en 2000 par Paul J. Crutzen, prix Nobel en 1995 pour ses travaux sur la chimie de l'atmosphère et ses recherches sur l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique (le fameux « trou »), et par Eugene F. Stoermer dans une publication (p. 17) de l'International Geosphere-Biosphere Programme. Mais le concept lui-même, l'idée que l'activité humaine affecte la Terre au point tel qu'elle puisse traverser un nouvel âge, n'est pas nouveau et remonte à la fin du XIX^{ème} siècle. Différents termes furent ainsi proposés au cours des décennies, comme Anthropozoïque (Stoppani, 1873), Noosphère (de Chardin, 1922 ; Vernadsky, 1936), Érémozoïque (Wilson, 1992), Anthrocène (Revkin, 1992), etc Techniquement, l'Anthropocène est la période la plus récente du Quaternaire, succédant à l'Holocène (Globaia).

Sécurité et sûreté vont de pair

La sûreté est l'un des droits « naturels et imprescriptibles » de l'être humain, ainsi que l'affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Elle est aujourd'hui compromise par le terrorisme. Le problème est donc de répondre à la question : comment assurer la protection des populations confrontées aux meurtres et attentats terroristes ?

Pour rappel, le 22 mars 2016, Bruxelles, comme bien d'autres métropoles avant ou après elle, a été touchée par la folie islamiste. Le bilan humain fut extrêmement lourd : trente-deux morts soit dans le métro soit à l'aéroport et plus de trois cents personnes meurtries dans leurs chair et esprit.

Depuis lors, la menace terroriste est devenue une réalité pour toutes et tous ; aussi importe-t-il au plus haut point d'y faire face – sans faiblesse certes, mais aussi avec toute l'intelligence et la raison nécessaires.

De ce point de vue, un premier constat est flagrant : les attentats qui ont lieu en Europe – et ils sont nombreux ! – ont été le fait d'Européens qui ont opéré des allers-retours en Syrie. Certes, Daech a subi des revers militaires considérables durant cette dernière année. Il n'empêche que le « cybercalifat » est toujours bien actif ; c'est lui qui incite aujourd'hui les candidats au djihad à ne plus partir en Syrie et à commettre des attentats sur place en Europe. Les organisations djihadistes utilisent en effet les réseaux sociaux comme instrument principal de radicalisation, de propagande et de recrutement

Une partie de la réponse à ce qui est devenu, dans une importante mesure, un cyber terrorisme, doit nécessairement s'opérer au plan européen, car c'est ce niveau qui fait le poids face à des géants du Net, tel Google. Il ne faut en effet pas oublier qu'un jour, probablement pas très éloigné, Daech ou un de ses clones aura la capacité d'attaquer une centrale nucléaire par le biais d'Internet !

Précisons immédiatement que la partie n'est pas le tout et qu'il n'est pas possible d'ignorer ce qui est de notre propre responsabilité, ici-même en Wallonie et en Belgique. C'est pourquoi Wallonie insoumise tient à présenter ses propositions en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Dans les conditions actuelles cependant, la sécurité reste, pour l'essentiel, une matière fédérale et donc, les propositions en question concernent principalement le niveau « fédéral ».

S'il est bien évident que nous devons agir contre le terrorisme, il faudrait surtout que nos gouvernants cessent de l'encourager et de l'armer. L'enrichissement du complexe militaro-industriel ne peut justifier l'intervention des armées de l'OTAN. Par ailleurs, la surveillance de masse, qui résulte des mesures prises dans le cadre de la lutte anti-terroriste, ne doit pas non plus servir à étouffer la contestation dans notre pays.

Soutenir les chefs musulmans les plus radicaux quand il est question de pétrole et de pouvoir est totalement inacceptable. Nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps que nos gouvernants

considèrent le terrorisme islamique comme le "prix à payer" pour continuer à asseoir la domination de l'Occident au Moyen-Orient.

Les terroristes doivent être perçus et décrits comme des criminels. Il ne s'agit donc pas de combattants contre lesquels il faudrait mener une « guerre de religion ». Par conséquent la réponse de la Wallonie insoumise ne se fera pas sur des champs de bataille mais dans nos Cours de Justice, dont l'arsenal juridique est déjà bien suffisamment pourvu pour que de tels actes criminels puissent être sanctionnés avec la plus grande fermeté.

Face au fondamentalisme islamiste, l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) concluait qu'un nombre croissant de mosquées et de centres islamistes avaient adopté l'islam salafiste wahabite, propagé et financièrement soutenu par l'Arabie Saoudite. Il est important de rappeler à cet égard que la Grande mosquée de Bruxelles est un cadeau du roi Baudouin au roi d'Arabie saoudite Fayçal ben Abdelaziz Al Saoud lors de sa visite officielle en Belgique en 1967 ! Tout aussi significative est l'ampleur des flux financiers entre l'Arabie saoudite et la Grande mosquée qui sont passés de 500 000 euros en 2012 à 1,2 million d'euros trois ans plus tard.

La Wallonie insoumise entend :

- ✓ contrôler de près le financement privé des cultes, en particulier celui émanant de la Turquie qui transite par une AISBL (Association Internationale Sans But Lucratif). Il doit en aller de même pour l'Arabie saoudite qui finance, par exemple, la Grande Mosquée de Bruxelles par le biais du Centre Islamique et Culturel de Belgique, lui-même simple émanation de la Ligue islamique mondiale. De ce point de vue, il est indispensable de renforcer le contrôle du SPF Justice sur les dons faits aux ASBL et AISBL tout en utilisant au mieux les rapports de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF).
- ✓ désigner un réviseur pour tous les lieux de culte ;
- ✓ abolir la convention entre l'Etat et le Centre islamique et culturel de Belgique ;
- ✓ surveiller les prêches et expulser les prédicateurs qui appellent à la haine et refusent les principes hérités des lumières ;
- ✓ Interdire à tous ceux qui sont allés combattre dans une organisation terroriste et génocidaire de revenir sur le territoire national.

Pour ce qui concerne le financement des activités terroristes, Wallonie insoumise propose de :

- ✓ Sanctionner pénalement les responsables de fraude fiscale ou d'actions illicites permettant le financement d'activités terroristes ;
- ✓ Punir de manière rigoureuse tout financement des trafics alimentant les réseaux terroristes ;
- ✓ Réquisitionner les entreprises qui collaborent au financement ou aux activités du terrorisme.

Par ailleurs, il est primordial de donner au parquet fédéral, services de renseignement et polices les moyens financiers nécessaires à la lutte contre le terrorisme. Pour rappel, ces trois composantes n'ont pas encore retrouvé leur niveau de financement de 2011-2012. Il s'agit donc de renforcer au plus vite les moyens humains et matériels des forces de sécurité, à la fois en quantité et qualité. En particulier, il est nécessaire de

- ✓ Augmenter de manière sensible le nombre de policiers locaux et fédéraux ;
- ✓ Accroître d'au moins 50% les effectifs de la police technique et scientifique ;
- ✓ Doter les différents services concernés en moyens techniques et matériels suffisants ; renouveler complètement le parc informatique tout en assurant la sécurité des échanges de données ;
- ✓ Recruter des agents administratifs pour libérer les policiers qui sont aptes à aller sur le terrain et qui travaillent sur des postes administratifs ;
- ✓ Mettre en œuvre un plan de rénovation et de construction de commissariats locaux – ce qui est du ressort de la Région wallonne actuelle – à la fois pour améliorer le bâti existant et pour mieux mailler le territoire wallon.

Enfin, sur un plan tout à fait général, il est impératif de refonder la politique en matière de déradicalisation sur la base du triptyque « prévention-dissuasion-sanction », tant il est vrai qu'il vaut mieux empêcher la radicalisation d'une jeunesse, proie facile pour des idéologues fondamentalistes, plutôt que de tenter – vainement – de « déradicaliser » des djihadistes de retour de Syrie ou d'Irak. Dans ce domaine, l'enseignement secondaire peut et doit jouer un rôle-clé dans l'a-radicalisation, c'est-à-dire dans le fait d'empêcher de trop nombreux jeunes musulmans de sombrer dans le djihadisme et finalement, la tuerie pure et simple. En particulier, une école laïque et démocratique – démocratique dans la mesure où elle est effectivement accessible à tous et contribue à la réduction des inégalités sociales – se doit

- ✓ De proscrire le port de tous les signes religieux *ostentatoires* – cette précision est importante –, quels qu'ils soient ;
- ✓ D'assurer une réelle égalité entre les genres à l'école ;
- ✓ D'enseigner les principes de la laïcité, notamment la séparation des Églises et de l'État ainsi que la prééminence absolue des lois civiles sur les décrets, prescrits et pratiques d'ordre religieux, et assurer leur mise en œuvre effective dans l'enseignement ;
- ✓ De veiller à ce que les cours de religion – ceci vaut toutes les religions – soient donnés par des enseignants formés aux principes de la laïcité ;
- ✓ De s'en tenir, dans les cours concernés, à une stricte approche scientifique de l'évolution humaine.

Complémentairement, Wallonie insoumise, se basant sur l'aphorisme de Saint-Just : « Pas de liberté pour les ennemis de la liberté », émet également les demandes suivantes :

- ✓ Contraindre les géants du Web tels Google, Facebook, Instagram, etc., à traquer les djihadistes qui pullulent sur les réseaux sociaux et ce, de manière à réduire considérablement leurs possibilités de recrutement et d'une manière générale, les incitations à la radicalisation ;
- ✓ Développer la coopération aux niveaux européen et mondial en matière d'échanges d'informations et de données, mais aussi des mesures relatives à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation ;
- ✓ Soutenir les démarches de signalement par les proches des personnes en voie de radicalisation ainsi que les programmes de prise en charge des personnes qui sont ainsi suspectées ;
- ✓ Dessaisir le juge de la jeunesse pour toute infraction de nature terroriste commise par un mineur âgé de 16 ans ; ce dernier sera donc réputé pénalement majeur.

Concomitamment à la nécessaire lutte contre le djihadisme et toutes les formes de fondamentalisme religieux, il est indispensable de réaffirmer les principes de l'État de droit, spécialement pour ce qui concerne la protection des libertés individuelles et collectives : en particulier, il ne saurait être question de remettre en cause le droit à la vie privée des citoyens, comme c'est le cas en France par exemple, à travers l'état d'urgence. Heureusement, il n'en va pas de même en Belgique – le projet de loi discuté à la Chambre le 14 avril 2016 autorise certes les perquisitions nocturnes, mais il ne s'apparente pas du tout à l'état d'urgence. Toutefois, il importe de rester extrêmement vigilant sur la question.

Dans tous les cas, la logique de l'État de droit doit l'emporter sur celle de l'exception !

2^{ème} partie

**Sur quelques référents de Wallonie
insoumise**

Construire le peuple wallon

Francis Bismans

1. Introduction

Wallonie insoumise poursuit certes plusieurs objectifs, tels en finir avec l'austérité, mettre au pas la finance, obtenir la pleine souveraineté de la Wallonie, la liste n'étant pas limitative. Toutefois, l'atteinte de ces objectifs nécessite de « construire le peuple wallon ». Dans cette dernière expression, il y a en fait deux éléments qui demandent à être expliqués : pourquoi construire un peuple ? Pourquoi plus spécialement construire le peuple wallon ?

C'est à cette double question que le présent texte s'efforce de répondre. Il le fait en prenant nécessairement du recul tout en s'appuyant sur le travail théorique opéré par l'un ou l'autre auteur, par exemple Gramsci ou plus près de nous, Laclau et Mouffe. Qu'il soit clair cependant qu'en aucun cas, il ne s'agira de considérer ces auteurs d'un point de vue dogmatique ou non critique. Tout au contraire, le libre examen s'impose dans cette matière comme en bien d'autres. Qui plus est, la seule attitude concevable est de se référer constamment à notre propre réalité, celle dans laquelle nous nous battons et vivons.

Le statut de cette contribution est celui d'un texte qui a pour but d'armer les militants et sympathisants tant il est vrai que Wallonie insoumise se veut un intellectuel collectif. Inévitablement, il contient beaucoup de références historiques, mais c'est le prix à payer pour une compréhension en profondeur de la matière et aussi pour ne pas en rester au niveau des « idées pures ». Cela étant, les critiques, remarques et corrections sont les bienvenues.

2. Construire un peuple

Avant d'en arriver à la définition des tâches les plus actuelles, il faudra passer par des considérations plus générales, concernant notamment les notions de politique et d'hégémonie. Il faudra également déterminer quels ont été les innovations et développements majeurs de ces quarante dernières années tant sur les plans économique ou social que politique.

2.1 Politique et hégémonie

Et d'abord, qu'est-ce que la politique ? C'est tout ce qui touche à l'État, pourrait-on dire en première approximation. Mais l'État lui-même, ce n'est pas simplement les forces armées, la police ou la gendarmerie, les tribunaux, la machine administrative, le Parlement, etc. Il est bien connu – Max Weber l'a dit y a bien longtemps – que l'État au sens restreint du terme « détient le monopole de la violence légitime ».

Non, ce serait trop simple, en tout cas de nos jours. Il faut encore y ajouter cet ensemble d'institutions ou d'appareils souvent « privés », non étatiques, qui composent, structurent la *société civile* et qui permettent tout simplement à une société de se reproduire sans courir à sa perte. Autrement dit, à la force pure et à la domination, il faut obligatoirement que les

gouvernants joignent le consentement majoritaire de celles et ceux à qui ils s'adressent et surtout, qu'ils gouvernent.

Quels sont ces appareils qui permettent à toute société de se reproduire ? Très divers, puisqu'ils vont du système scolaire, privé ou public, jusqu'aux différentes églises en passant par les partis politiques et syndicats, les établissements culturels (médias, édition, etc.) ou encore plus généralement, les associations libres de citoyens, quelle que soit leur nature.

Au total, l'État, c'est l'unité de la *société politique* – l'appareil politique proprement dit, soit la machine juridico-administrative et répressive – et de la *société civile* en ses multiples et diverses structurations.

C'est dire que nos sociétés se sont fortement complexifiées durant le siècle précédent. En effet, dès le moment où le suffrage universel est introduit, chaque parti est tenu de diversifier et d'accroître au maximum son électorat – du moins s'il ne veut pas régresser électoralement et donc être écarté du gouvernement. Pour ce faire, il est quasiment contraint de se développer en parti de masse et de se doter d'un réseau d'institutions diversifiées dans la société civile. En Belgique, cette structuration de la société a pris la forme de la « pilarisation », c'est-à-dire de l'organisation en trois piliers ou mondes distincts : chrétien, socialiste et libéral, encadrant les individus de la naissance à la mort – on y reviendra. Cependant, au-delà de cette pilarisation qu'on ne retrouve en général pas dans les autres pays, du moins sous une forme aussi poussée, il faut bien comprendre que ces autres pays se sont également dotés d'une société civile charpentée et articulée.

L'*hégémonie*, c'est de prime abord ce *consentement* obtenu par un *bloc politique* déterminé dans la société civile à travers un maillage serré d'appareils qui l'encadrent et la structurent. Bien sûr, derrière le consentement, il y a toujours la coercition, c'est-à-dire l'appareil répressif de l'État.

Il n'empêche que le système hégémonique le plus stable et le plus durable est aussi celui dans lequel la force brute se manifeste très peu ou ne se manifeste pas du tout. La force et la violence ne sont plus là qu'en dernière extrémité ou en cas de crise flagrante d'hégémonie, c'est-à-dire d'impossibilité de continuer « comme avant ».

L'hégémonie prend toujours une forme spécifique adaptée aux conditions politiques, mais aussi économiques et sociales d'une société et de son environnement. Pendant les Trente Glorieuses par exemple, on a pu assister, d'une manière générale, à la montée de l'hégémonie social-démocrate, ce que l'on désigne habituellement par le terme d'État-providence. Par la suite, dès les années quatre-vingt du siècle précédent, le néo-libéralisme s'est progressivement imposé comme système hégémonique dominant.

Il en résulte que pour analyser les systèmes hégémoniques spécifiques à la période actuelle – existants ou virtuels –, il est nécessaire de se pencher sur les grandes tendances à l'œuvre durant ces quarante dernières années : la financiarisation/globalisation des économies ; le développement des inégalités de revenus ; la social-démocratie et le « consensus au centre », le tout surdéterminé par la Grande Récession.

2.2 Financiarisation, globalisation et néo-libéralisme

Au tournant des années septante, plusieurs changements majeurs affectent la belle mécanique des Trente Glorieuses :

- le système monétaire international issu des accords de Bretton Woods (1944) se disloque avec la suppression de la convertibilité-or du dollar par Nixon en 1971 et le passage aux taux de change flottants en 1973 ;
- les marchés financiers, notamment celui de l'euro-dollar, se développent hors des États-Unis et prennent une extension considérable ;
- les faillites bancaires refont leur apparition, comme en témoigne par exemple, le dépôt de bilan de la banque allemande Herstatt le 26 juin 1974 ;
- surtout, l'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix, atteint presque partout un taux à deux chiffres.

Parallèlement, le premier choc pétrolier survient en 1973 et s'accompagne d'un quadruplement du prix du pétrole qui renforce les tendances inflationnistes déjà très présentes. Bien plus, l'économie mondiale subit en 1974-75 une grave récession, caractérisée à la fois par un chômage et une inflation élevés. Un tel mélange inhabituel sera alors décrit comme une stagflation (une contraction de stagnation et inflation).

Les débuts de la financiarisation

C'est de ces années que datent les débuts du processus de financiarisation de l'économie. Plusieurs étapes vont rythmer son développement.

1. Les conséquences de l'adoption généralisée des taux flottants ont été importantes. D'abord, parce que l'on a pu constater une grande instabilité des cours des principales monnaies. De plus, le fonctionnement du régime des taux flottants a permis d'observer que des marchés des changes non régulés, où les taux fluctuent en fonction de l'offre et de la demande des devises, sont des marchés *spéculatifs*, essentiellement différents des marchés habituels. L'exemple typique est bien sûr la bourse des valeurs mobilières.
2. Une véritable explosion de produits dits dérivés se manifeste en conséquence des fluctuations considérables des taux de change, du prix du pétrole et des taux d'intérêt. Pratiquement, un produit dérivé est un instrument financier, achetable et vendable, qui est assis sur un autre produit financier préexistant, produit qu'on appelle, pour cette raison, un sous-jacent. L'appellation ne devrait maintenant plus faire de mystère: un produit dérivé « dérive » d'un sous-jacent, d'un autre produit financier. La plupart du temps, ces sous-jacents sont des instruments classiques tels que actions ou indices boursiers, obligations, devises, matières premières, etc. A noter qu'il existe des produits dérivés complexes (dits « structurés ») dont le sous-jacent est lui-même un dérivé. D'une manière générale, les produits dérivés ont pour principale fonction de transférer des risques financiers de toutes espèces entre les agents économiques, de façon rapide et peu coûteuse. Cependant, ce sont aussi des instruments bien adaptés à l'activité spéculative: ils ne nécessitent pas d'apport initial conséquent et permettent néanmoins de dégager des profits (ou des pertes!) importants moyennant, bien sûr, la prise de risques plus ou moins considérables. Aussi n'est-il pas étonnant que Warren Buffet les ait qualifiés d'armes « de destruction massive » !
3. En conséquence du passage aux taux de change flottants et de la multiplication des produits financiers, les marchés boursiers vont connaître un développement accéléré à dater des années quatre-vingt ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Marchés	Tokyo	Francfort	Paris	Londres	New York
Hausse 1980-90 (%)	234	138	114	73	72,2

Ce qui est visible à la lecture de ce tableau, c'est la montée en puissance du Japon et le « retard » des places traditionnelles, à savoir Londres et New York.

Financiarisation et néo-libéralisme

L'étape décisive dans la financiarisation et la globalisation des économies s'opérera dès le début des années quatre-vingt du siècle précédent avec la « révolution conservatrice », *néo-libérale*, de Reagan et de Thatcher. Dans tous les cas, la logique à l'œuvre est celle du « Tout au marché ». Il s'agissait de « déréglementer » et d'introduire davantage de concurrence dans nombre de secteurs tels que l'énergie, les transports aériens et routiers, l'audiovisuel, les télécommunications. Sans oublier le marché du travail, qui devait être purgé de ses « rigidités salariales et syndicales ». Il s'agissait aussi de laisser aux plus riches la possibilité de s'enrichir davantage en supprimant ou en réduisant les impôts de toutes sortes.

En matière de dérèglementation, les transformations du secteur bancaire américain vont être si profondes qu'il est justifié d'utiliser le terme de dérégulation – plutôt que de déréglementation – pour les qualifier. En réalité, ce qu'allait faire Reagan, c'était d'abroger pièce par pièce la législation mise en place durant le *New Deal* de Roosevelt, en particulier le *Glass-Steagall Act*. Le résultat de tout le processus est triple: les banques de dépôts peuvent désormais couvrir désormais la totalité du territoire américain; la distinction entre banques d'affaires et banques de dépôts est abolie et, enfin, un ensemble d'intermédiaires non bancaires assurent désormais la fourniture d'une très large gamme de services financiers. Au total, la dérégulation reaganienne se manifeste à travers le mouvement dit des trois D:

- décloisonnement des marchés financiers, sur lesquels tant les banques d'investissement que de dépôts – commerciales, dit-on aux États-Unis – interviennent;
- déréglementation, qui se traduit à la fois par la prolifération des innovations financières et par la disparition des barrières existantes entre les différents types de produits;
- désintermédiation, par quoi il faut comprendre que les emprunteurs n'utilisent plus forcément les banques pour leurs emprunts.

Margaret Thatcher suivra rapidement l'exemple américain et de la sorte, contribuera fortement à ce que le mouvement lancé aux États-Unis se généralise à l'échelle internationale. Dans le cas précis de la Grande-Bretagne, la dérégulation bancaire prend deux formes essentielles:

1. tout comme aux USA, la déréglementation va bon train et la concurrence est rendue vive entre tous les intermédiaires financiers, spécialement entre les banques de dépôts ;
2. d'autre part, la libéralisation de la bourse de Londres (le *London Stock Exchange*) en 1986 qu'on a qualifiée de « Big bang » boursier, attire les intermédiaires financiers du monde entier et contribue par-là à faire de Londres la principale place financière internationale, avant même New York.

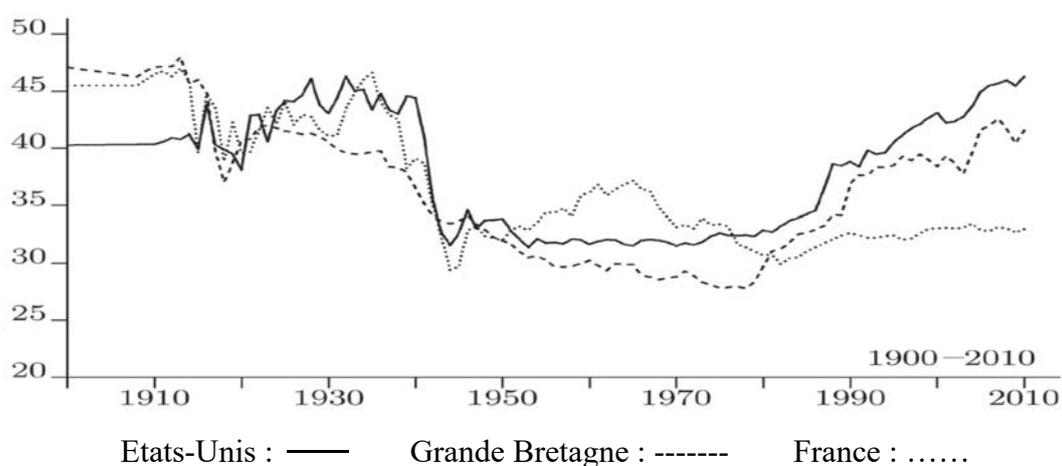
Les « 3D » vont avoir également une conséquence importante, dans la mesure où s'est développé dans la foulée un véritable *système bancaire parallèle* (*Shadow Banking System*) composé d'établissements tels que les banques d'investissement (ou maisons de titres) qui ne reçoivent pas de dépôts, les fonds alternatifs/spéculatifs (*hedge funds*), les fonds

d'investissement (*private equity*), les grandes compagnies d'assurance, les fonds communs de placement, etc. Son importance est considérable. À en croire certaines études, à la veille de la crise financière de 2007-2008, le système parallèle brassait aux États-Unis des crédits pour un montant de 20 000 milliards de dollars contre 11 000 milliards pour le système bancaire traditionnel, soit près du double !

In fine, à l'orée du XXI^e siècle, le capitalisme de papa a vécu. Lui a succédé un système axé sur la finance, désormais dominante, et sur la recherche de gains *immédiats*. Significatif est le fait que l'on parle à présent d'une « industrie financière ».

2.3 La montée des inégalités de revenus

Pour visualiser l'explosion des inégalités, le mieux est de prendre une perspective longue. C'est ce que fait le graphique suivant emprunté à Piketty (2014) :



Les trois courbes représentent l'évolution sur la période 1900-2010 de la part des revenus des dix pour cent les plus riches dans le total du revenu national. Ce qui saute immédiatement aux yeux, c'est la tendance très nette à l'augmentation de cette part dès le début des années quatre-vingt aux États-Unis et en Grande Bretagne – l'évolution est un peu plus tardive et moins accentuée en France. Cette tendance est donc exactement parallèle à la montée de l'hégémonie néo-libérale. Ce qui ne doit évidemment ne surprendre personne, puisque l'enrichissement des plus riches est un point cardinal du programme néo-libéral. On doit noter que les autres pays développés connaissent un cheminement comparable.

Mais qu'en est-il pour la période la plus récente, celle qui suit la Grande Récession de 2008-2009 ? Une étude récente de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique – OCDE (2016), *Le point sur les inégalités de revenu*, nov. 2016 – a permis de chiffrer l'évolution des revenus réels (donc hors hausse des prix) entre 2007 et 2014 pour la moyenne des pays membre de l'OCDE.

	2007-2010	2010-2014
10% les plus pauvres	-5,3%	+1,1%
10% les plus riches	-3,8%	+2,3%

Lorsque le Produit Intérieur Brut a diminué entre 2007 et 2010, les 10% les plus pauvres ont vu leur revenu s'abaisser de 5,3% contre 3,8% pour les 10% les plus riches. Par contre, c'est le

phénomène inverse que l'on observe entre 2010 et 2014 : les 10% les plus riches voient leur revenu s'accroître de 2,3% contre seulement 1,1% pour les 10% les plus pauvres.

Conclusion : les inégalités de revenu se sont encore creusées à la faveur de la Grande Récession et de la faible reprise économique qui lui a succédé.

2.4 La social-démocratie et le « consensus au centre »

Par social-démocratie, on désignera l'ensemble des partis nés du clivage engendré par le capitalisme industriel au XIX^e siècle, que ces partis portent le nom de social-démocrate ou celui de socialiste, travailliste, etc.

La lente descente aux enfers de la social-démocratie

Cette famille politique a connu son heure de gloire, on l'a déjà signalé, durant les Trente Glorieuses, avec la constitution de l'État-providence, la mise en œuvre de la sécurité sociale, le développement d'un secteur public conséquent, la hausse régulière des salaires, le quasi-plein emploi, etc. Tous ces traits typiques de la période furent permis par une régulation keynésienne de l'économie, c'est-à-dire de gestion de la demande globale, en particulier de sa composante gouvernementale, qui, de fait, aboutit à l'absence presque complète de récessions économiques. De plus, le partage des gains de productivité entre salariés et non-salariés était une réalité, de sorte que la social-démocratie pouvait donner satisfaction à sa base sociale tout réduisant les inégalités de revenus. Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que le succès électoral fût souvent au rendez-vous.

Avec la montée du néo-libéralisme à partir des années quatre-vingt, la social-démocratie a abandonné sa politique économique keynésienne et évolué, lentement, mais sûrement, vers l'idée, profondément néo-libérale, qu'il n'y avait pas d'alternative – TINA, *there is no alternative* – aux politiques du « tout aux marchés » et de l'offre. La seule politique possible est celle qui consiste à déréguler et libéraliser les marchés, y compris et peut-être surtout celui du travail.

L'exemple le plus net et le plus précoce de ce type d'involution est celui du Parti Travailliste, qui, sous l'impulsion de Tony Blair, adopta une politique du « centre radical ». En un mot, le clivage gauche-droite est dépassé ; l'égalitarisme doit faire place à la soi-disant « égalité des chances » ; c'est l'heure, à présent, de la « Troisième voie », intermédiaire entre la « vieille social-démocratie » et le « fondamentalisme libéral ». Comme le disait Blair lui-même en 1998, « *il n'y a pas des politiques économiques de gauche ou de droite mais des politiques qui sont efficaces ou ne le sont pas* ». Plus crûment encore, le même affirmait toujours en 1998 : « *l n'y a pas de préconditions idéologiques, pas de veto préalable sur les moyens [à mettre en œuvre]. Ce qui compte, c'est ce qui marche.* » Le blairisme fit rapidement des petits et c'est ainsi que l'année suivante, Schröder, alors chancelier allemand, publia avec le dirigeant anglais un manifeste commun empreint de l'idée d'un « centre radical » et plaidant pour « une Europe flexible et compétitive ».

Blair, qui fut premier ministre du Royaume-Uni entre 1997 et 2007, sera par la suite rapidement déconsidéré suite à son soutien inconditionnel à Georges Bush lors de la croisade de ce dernier contre l'Irak. Toutefois, ses « idées », aussi pauvres soient-elles, vont continuer à cheminer dans la social-démocratie. L'étape décisive à cet égard fut la survenance de la crise économico-

financière de 2007-2008. Il s'ensuivit ce que l'on peut appeler la Grande Récession, grande parce qu'elle fut la plus sévère de toutes celles observées depuis 1945.

Dans la zone euro, le recul fut pire encore, puisque la récession de 2008-2009 fut suivie d'une rechute en 2013 consécutivement à la crise des « dettes publiques » – voir Bismans (2016, chapitre 6 en particulier). Les gouvernements social-démocrates qui eurent à gérer cette crise se sont alors ralliés aux politiques d'austérité, de diminutions des revenus et des retraites, de coupes dans les services et les dépenses publics, mais aussi de « flexibilisation » du marché du travail. L'exemple grec, avec le gouvernement PASOK installé en 2009, est tout à fait révélateur à cet égard.

De la sorte, ces gouvernements ont repris à leur compte les politiques de l'offre chères aux néolibéraux. Le porte-parole du gouvernement PS français, Stéphane Le Foll, avait d'ailleurs déclaré en janvier 2014 que « La politique de l'offre n'est ni de droite ni de gauche, elle est nécessaire. » Autrement dit, il n'y a pas d'alternative, au mieux une possible alternance entre des politiques de centre gauche et de centre droite. C'est le consensus au centre dans toute sa nudité.

Dans ces conditions, le recul des partis social-démocrates, amorcé dès les années deux mille, s'est amplifié au fil de la crise économique-financière et de sa gestion, au point que certains d'entre eux sont devenus des forces marginales, comme l'indique le tableau suivant (élections législatives ; en pour cent) :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2017
SPD All.	38,5			34,2				23,0				25,7			
PASOK Grèce			40,5			38,1		43,9			13,2			6,3	
PSOE Esp.			42,6				43,9			28,8			22,0	22,6	
PvdA Holl.		27,2			21,2				19,6		24,8				5,7
PS France	24,1					24,7					29,4				7,4
PS Port.	37,8			45				36,6		28,1			32,3		

L'ensemble de ces partis sont sur un trend descendant sans exception, mais deux d'entre eux – le SPD et le PSOE – obtiennent encore plus de 20% et le PS portugais plus de 30%.

L'austérité à la Di Rupo

En Belgique, la marche à l'austérité, voulue par les instances européennes, a été tout particulièrement visible lorsque Di Rupo exerçait la fonction de premier ministre. C'est qu'en effet, celui-ci, dès le départ, a parfaitement intégré les exigences et les contraintes européennes. La réduction des déficits et de la dette constituaient le leitmotiv de son action.

Or, en 2009, la Belgique avait fait l'objet de la part de l'Union européenne et de la Commission d'une procédure de déficit excessif (PDE). Pour mettre fin à cette procédure, le Conseil européen du 2 décembre 2009 « recommandait » de ramener le déficit public sous le seuil des trois pour cent du produit Intérieur Brut dès 2012.

Lors du processus – laborieux, s'il en est ! – de constitution de la majorité papillon, la Commission européenne a exigé que l'objectif d'un déficit fixé à 2,8% pour 2012 soit maintenu. Elle est par la suite intervenue, en janvier 2012, auprès du gouvernement Di Rupo pour lui

signifier que d'après ses estimations, le déficit du budget 2012 était de 3,2% du PIB. La Commission demandait alors des mesures additionnelles, ce que le gouvernement s'est empressé d'accepter.

Plus fondamentalement, comme aux autres pays européens « en déficit », la Commission a fortement « recommandé » de suivre une trajectoire budgétaire destinée à restaurer l'équilibre en 2015. Le Bureau du Plan a traduit les objectifs européens sous la forme d'une trajectoire dite « normée » 2012-2015 qui est ici reproduite :

En pour cent du PIB	2012	2013	2014	2015
(1) Solde total à financer	-2,8	-2,15	-1,1	0,0
(2) Charges d'intérêt	3,5	3,5	3,4	3,4
(3) Solde primaire [(1)+(2)]	0,7	1,35	2,3	3,4

Bien comprendre ce tableau est important. Il signifie que si l'on veut limiter – prenons l'exemple de 2013 – le déficit à 2,15% du PIB, il faut alors, compte tenu que les charges d'intérêt représentent 3,5% du même PIB, dégager un excédent primaire, c'est-à-dire hors charges d'intérêt, égal à 1,35% du PIB. Bien évidemment, ces données sont des projections basées elles-mêmes sur des prévisions de croissance du PIB et du niveau du taux d'intérêt. Il y a donc et il y aura effectivement une marge entre ces prévisions et la réalité. Il n'empêche que le gouvernement Di Rupo s'est conformé complètement aux objectifs européens tels qu'ils figurent à la première ligne de ce tableau.

La réalisation de ces objectifs budgétaires passe par une politique d'austérité, de coupe dans les dépenses du gouvernement et de « modération », plus exactement de diminution, des salaires. Le tout doit s'accompagner, aux dires de la Commission, de mesures qualifiées de « structurelles » en matière de pensions et de prépensions (« vieillissement de la population »), d'augmentation du taux d'emploi, de soins de santé, d'indexation des salaires et traitements, etc. Toutes ces réformes vont bien entendu dans le même sens : une austérité renforcée via la réduction des dépenses de l'État et des entités fédérées.

Cette politique d'austérité et ces réformes « structurelles », le gouvernement Di Rupo les a mises en œuvre immédiatement. Dès son entrée en fonction, le ministre Open-VLD Van Quickenborne a tenté de réaliser au pas de charge une réforme du régime des pensions, qui faisait porter tout le poids des ajustements sur les travailleurs et les allocataires sociaux. Malgré l'hostilité des syndicats, une grève générale et quelques aménagements formels consécutifs à une pseudo-concertation de dernière minute, la loi du 21 décembre 2011 est restée inchangée pour l'essentiel :

- l'âge minimal de la retraite anticipée passe de 60 à 62 ans d'ici 2016 tout en y ajoutant une condition de carrière : 40 années contre 35 aujourd'hui dans le secteur privé ;
- le calcul de la pension des fonctionnaires est désormais basé sur les dix dernières années de carrière et non plus sur les cinq dernières années – plus avantageuses ;
- en ce qui concerne les régimes spéciaux (enseignants, SNCB, policiers, magistrats, pompiers, etc.), ils sont alignés sur celui du privé : progressivement, d'ici 2016, l'âge de la retraite est repoussé de 2 ans et les conditions de carrière sont relevées.

Le contenu du budget 2013 – le dernier que Di Rupo ait véritablement dû exécuter – témoigne du caractère austéritaire de la politique poursuivie par son gouvernement Di Rupo. Sans entrer dans les détails, retenons notamment que :

- les salaires sont bloqués, hors augmentations barémiques, en 2013 et 2014, excepté un léger relèvement du salaire minimum ;
- l'indexation est maintenue, mais d'une part, le gouvernement avait annoncé que son mode de calcul serait revu en 2014 et qu'il en résultera une économie dans le coût salarial de 1,4 milliard et d'autre part, le ministre Vande Lanotte n'avait pas hésité à tripatouiller l'index en neutralisant l'impact des soldes de la fin d'année 2012, de sorte que l'inflation avait été ramenée artificiellement de 2,23% à 1,46% ;
- une Déclaration Libératoire Unique (DLU) était prévue, tellement unique qu'elle constituait la troisième du genre ; une telle opération équivalait rien moins qu'à un grand « pardon » accordé aux gros fraudeurs qui ont placé leurs avoirs à l'étranger ;
- des coupes sombres ont été réalisées dans les soins de santé, mais aussi dans les investissements de la SNCB, principalement dans le rail wallon ; c'en est au point où un dirigeant, pourtant très modéré, de la CSC Transcom, Dominique Dalne, a pu dire que « c'était la mort annoncée du rail. »

Le tableau ne serait cependant pas complet si l'on n'évoquait pas le traitement réservé aux chômeurs par Di Rupo. En l'occurrence, ce sont 50 000 demandeurs d'emplois – en majorité wallons – qui ont perdu au 1 janvier 2015 leurs allocations d'insertion – ces dernières étant limitées à trois années seulement. L'homme au nœud papillon aura beau dire par la suite, qu'il n'avait pas voulu cela et que « son cœur saignait chaque fois qu'il pensait à ces jeunes et à ces femmes » victimes de l'exclusion, il n'empêche qu'il est le premier responsable d'une mesure particulièrement anti-sociale.

2.5 Les luttes actuelles pour l'hégémonie

Résumons-nous. Les évolutions sur ces quarante dernières années tant aux plans économique et social que politique ont abouti aux conséquences suivantes :

- le néo-libéralisme est devenu hégémonique, tandis que son compétiteur social-démocrate, perdu dans sa course au « consensus au centre », n'est plus qu'une force d'appoint du néo-libéralisme ;
- le consensus au centre traduit politiquement l'idée, profondément néo-libérale, qu'il n'y a pas d'alternative, que le système hégémonique dominant ne peut être mis en cause ;
- en conséquence, se sont développés à la fois un sentiment d'impuissance politique dans une large partie des populations – qui se manifeste par une abstention record lors des différentes élections – et la poussée de partis de la droite dure ou d'extrême-droite qui prétendaient incarner une alternative face au « consensus centriste ».

D'une manière générale, la tâche de ceux qui pensent qu'une alternative est possible et nécessaire est de construire une *contre-hégémonie* face à l'hégémonie néo-libérale, de manière à rendre cette dernière obsolète. Surgit alors l'inévitable question de la manière de bâtir une telle contre-hégémonie.

En réalité, le politique – à distinguer soigneusement de la politique qui recouvre l'ensemble des pratiques et institutions tendant à instaurer un ordre dans une société déterminée – désigne cette dimension d'*antagonisme* présente au cœur même de toute société. Le politique, c'est donc le domaine du conflit, conflit qui ne pourra jamais être complètement éradiqué.

Pour autant, l'antagonisme inhérent au politique ne débouche pas toujours sur l'opposition ami/ennemi, opposition qui se solderait par l'élimination de l'ennemi. Certes, la construction d'une identité collective passe par la détermination d'une frontière, d'une ligne de démarcation irréductible, entre « Eux » et « Nous ». En d'autres mots, toute identité se construit donc par différenciation, mais celle-ci ne prend pas nécessairement cette forme de l'antagonisme qui débouche sur l'élimination de l'autre. En particulier, dans les démocraties pluralistes, tout le problème, comme dit Mouffe (2014, p.28), « est donc de savoir comment établir cette distinction Nous/Eux, constitutive de la politique, d'une façon compatible avec la reconnaissance du pluralisme. »

En d'autres termes, dans une démocratie telle que la nôtre – très imparfaite et très incomplète, faut-il le préciser –, le conflit doit être un conflit entre *adversaires* et non entre ennemis. L'adversaire est l'opposant avec qui l'on s'accorde sur les principes de liberté et d'égalité, mais dont on veut disloquer l'hégémonie pour lui substituer une hégémonie alternative. C'est ce que Mouffe (2014, p.30) appelle la « lutte agonistique », dans laquelle « la dimension antagonique est constamment présente, puisque ce qui est en jeu est la confrontation entre des projets hégémoniques opposés, non réconciliables rationnellement, l'un des deux devant être vaincu. » (En grec ancien, *agon* signifie lutte, combat, d'où les termes dérivés de confrontation ou de modèle agonistique.)

Le problème de nos jours, c'est qu'il n'existe pas (encore) d'alternative agonistique au néo-libéralisme et que son hégémonie n'est donc pas massivement contestée. Comme on l'a répété à plusieurs reprises, cette hégémonie a réussi à imposer largement l'idée qu'il n'y a pas d'alternative, que sa politique est la seule possible et viable.

Un mot enfin sur la démocratie. Nos régimes politiques actuels sont – ne jamais l'oublier ! – le produit de luttes, parfois extrêmement dures, menées par les syndicats et partis ouvriers. En Belgique, par exemple, il fallut, en 1893, une grève générale déclenchée à l'initiative du Parti Ouvrier Belge, pour que le suffrage universel plural – une voix pour chaque homme, mais plusieurs voix pour les « capacitaires », tels les pères de famille, diplômés, etc. – entre en vigueur. Traduite dans un langage plus théorique, cette affirmation signifie, comme l'écrit à nouveau Mouffe (2014, p.141), que « la démocratie libérale occidentale est issue de l'articulation de deux traditions : le libéralisme qui met l'accent sur la liberté et le pluralisme, et la démocratie qui postule l'égalité et la souveraineté populaire. »

Ce cadre étant admis, il est à présent possible de revenir à la question de savoir comment construire une hégémonie alternative à celle du néo-libéralisme. La réponse tient en trois mots : construire un peuple.

Une première remarque cependant : le peuple d'aujourd'hui, on le sait, n'est pas celui d'hier. Ainsi, en 1919, au moment des premières élections au suffrage universel, on l'a précisé, la majeure partie des travailleurs et de la population active de Wallonie était composée des ouvriers d'industrie qui occupaient de ce fait une position centrale. À cette époque, il était

encore possible de faire de la classe ouvrière le sujet du changement. En d'autres termes, les identités politiques se définissaient alors essentiellement par leur place dans les rapports de production et l'opposition Capital-Travail pouvait être considérée comme déterminante.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Si l'on se réfère à nouveau à la Wallonie, l'étude de l'Agence Numérique, filiale elle-même de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI), nous apprend qu'au 1^{er} janvier 2007, la population *active* se décomposait comme suit : ouvriers, 9,7% ; employés, 12,1% ; fonctionnaires, 10% ; indépendants, 3,3% ; chômeurs BIT, 4,9%, etc. Quant à la population *non active*, on y dénombrait, toujours à la même date : étudiants, 8,2% ; retraités, 16,3% ; inactifs de 15 à 64 ans, 15,6%. À la simple lecture de ces chiffres, il apparaît que les retraités, les inactifs (15-64 ans), les employés, les fonctionnaires sont quantitativement plus nombreux que les ouvriers proprement dits. (Des données plus complètes figurent en annexe.)

De plus, c'est la seconde remarque, il faut également prendre en considération, au-delà des catégories socio-professionnelles, les divers mouvements citoyens qui se sont constitués progressivement (féministe, écologiste, altermondialiste, LGBT, etc.) et ne se définissent en aucun cas par leur place dans les rapports de production – la question n'a d'ailleurs même pas de sens.

Dans l'état actuel des choses, le peuple est donc doublement divisé, absolument pas homogène, bien au contraire. Bref, il n'a pas d'identité collective, politique. Dans tous les cas de figure, il n'est donc pas donné, il est à construire.

Un tel processus de construction inclut au minimum deux éléments ou moments :

1. il s'agit de déterminer le « Eux » par rapport au « Nous » ; à cet égard, le « Eux » est constitué par l'*oligarchie politico-financière*, c'est-à-dire ceux qui exercent effectivement le pouvoir économique et politique ; c'est contre cette oligarchie que se construit à la fois l'unité du « Nous » et la nouvelle hégémonie ;
2. sur le fond, la construction du peuple nécessite d'articuler des demandes très diversifiées émanant tant des mouvements citoyens que des catégories sociales comprises dans le « Nous » ; cette articulation nécessite pour chaque portion du peuple de dépasser ses propres intérêts et de penser « global » ; de la sorte se bâtit une volonté collective qui s'accompagne, selon le mot de Gramsci, d'une « réforme intellectuelle et morale » ; le processus lui-même apparaît comme une « *guerre de position* », au cours de laquelle tranchée après tranchée, la nouvelle hégémonie emporte des « places » successives, l'issue étant bien entendu l'obtention d'une majorité électorale, mais aussi sociale.

3. Qu'est-ce que la nation ?

Ce qui vient d'être développé vaut d'une manière générale pour tous les pays avancés. Toutefois, il est à présent nécessaire de prendre en compte les spécificités de la Belgique, spécialement l'existence d'une question nationale. De ce point de vue, il est d'abord impératif de préciser la manière d'appréhender le phénomène de nation. On le fera en se servant de la théorisation d'Antonio Gramsci.

3.1 Une approche gramscienne

On se basera essentiellement sur la contribution de Gramsci intitulée *Quelques thèmes sur la question méridionale*, publiée en 1926, un peu avant son arrestation ordonnée par Mussolini. Précisons toutefois qu'on n'en retiendra que ce qui est pertinent pour les temps présents et que l'on citera ce texte sous l'abréviation QM (pour *Question méridionale*).

La nation a désigné au fil de l'histoire des réalités très différentes. A l'origine, elle recouvrait simplement un ensemble de personnes, regroupées sous les liens du sang, de la langue et de la culture. Dans le sens moderne du terme, elle se définit de prime abord par un ensemble de caractéristiques ou de traits constitutifs tels que communauté de langue, de culture, de territoire, d'activité économique, de mentalité même, etc. Mais ces éléments ne constituent encore que les *facteurs objectifs* de la nation. Manque cet aspect essentiel que représentent les facteurs subjectifs de définition d'une nation, ce que l'on peut résumer par la formule : une *conscience nationale*, produit des luttes et combats dans lesquels s'engagent le groupe « nation ».

Le constat initial de Gramsci est que l'Italie de l'après-première guerre mondiale ne constitue pas réellement une nation achevée. La raison en est qu'elle présente un défaut d'unification qui tient à la différenciation entre le Nord et le *Mezzogiorno* (le Sud et les îles, c'est-à-dire la Sicile et la Sardaigne essentiellement). C'est ce défaut d'unification qu'il tente d'analyser dans les *Quelques thèmes...*

L'explication principale réside dans le fait que le bloc dominant du Nord n'a pas su devenir hégémonique sur l'ensemble de l'Italie. En particulier, il n'a pu intégrer à sa domination le grand bloc agraire du *Mezzogiorno*, composé de trois couches sociales :

1. la masse paysanne, révoltée, mais incapable d'agir avec ensemble et de manière cohérente ;
2. les intellectuels, petits et moyens ;
3. les grands propriétaires terriens et les grands intellectuels, dont les exemples-type sont Benedetto Croce et Giustino Fortunato.

La base paysanne donne son impulsion à l'activité des intellectuels moyens, mais « en dernière analyse, les grands propriétaires, dans le domaine politique, et les grands intellectuels, dans le domaine idéologique, centralisent et dominent tout cet ensemble » (QM). Cependant, les intellectuels, petits, moyens et grands, constituent eux-mêmes un bloc qui présente plusieurs traits spécifiques.

En premier lieu, l'intellectuel méridional est du type ancien, ce qui signifie qu'il n'a rien à voir avec « le cadre technique, le spécialiste de la science appliquée » (QM), introduit par l'industrie moderne. Autrement dit, il est l'élément organisateur – « plus des trois cinquièmes de la bureaucratie d'État sont constitués de Méridionaux » (QM) – d'une société qui est restée rurale pour l'essentiel.

En deuxième lieu, socialement, l'intellectuel méridional est très souvent originaire du milieu des petits ou moyens propriétaires fonciers ; ces derniers ne travaillent pas la terre directement, ils la donnent en ferme ou en métayage. Pour tout dire, ils auraient honte d'être paysan. Conséquence : « De cette origine, les intellectuels héritent d'une violente aversion envers le travailleur agricole (...). Ils en héritent également une peur atavique et instinctive du paysan et de ses violences destructrices » (QM).

Enfin, il faut compter au nombre des intellectuels méridionaux le clergé. Dans le *Mezzogiorno*, le prêtre remplit trois fonctions face à la paysannerie : il est propriétaire de la terre qu'il loue au paysan et il lui demande de lourds fermages ; il est aussi l'usurier qui exige des taux d'intérêt exorbitants et enfin, tout prêtre qu'il soit, il possède, en général, femme et enfants et est ainsi soumis aux « passions communes ». Pour toutes ces raisons, le prêtre a peu de crédit dans le Sud et « le paysan méridional, même s'il est superstitieux au sens païen, n'est pas clérical » (QM).

Au total, bien que les trois couches sociales du Sud – paysannerie, petits et moyens intellectuels, grands propriétaires fonciers et grands intellectuels – constitue un bloc, il ne s'agit en aucun cas d'un *bloc hégémonique* tant il est vrai, comme le dit Gramsci, que « le *Mezzogiorno* peut être défini comme une grande désagrégation sociale » (QM). Il s'ensuit deux conséquences : d'une part, l'Italie de cette époque est, en tant que nation, structurée en deux blocs de force inégale certes – celui du Nord est dominant –, mais dont aucun n'est hégémonique, d'où le défaut d'unification ; d'autre part, le bloc agraire du Sud et des îles ne peut prétendre à la direction, à l'hégémonie sur son propre territoire, lui qui est profondément « désagrégé », déstructuré, si l'on préfère.

Avec cet ensemble de concepts – hégémonie, bloc social, peuple, nation, intellectuels, etc. – il est maintenant possible d'appréhender le phénomène national. Pour ce faire, on s'appuiera sur l'analyse des cas polaires de la France et de l'Italie. Polaires, parce que la première représente l'exemple le plus abouti d'une construction nationale réussie et la seconde, celui d'une unification nationale inachevée et bancal.

3.2 Une comparaison France-Italie

Pour ce qui concerne la France, il faudrait retracer l'histoire de l'Ancien Régime de la fin des guerres de Cent Ans jusqu'au choc de 1789 – ce qui a été fait avec bonheur par Le Roy Ladurie (2017). On y décèlerait la lente réunion de ce que l'on a appelé au point précédent les *facteurs objectifs* de la constitution d'une nation : délimitation d'un territoire, unification linguistique, formation d'un appareil administratif, etc.

Le rôle de la Grande Révolution

L'impulsion *subjective* décisive pour que la France devienne une nation sera bien sûr donnée par la Révolution française. Ses causes structurelles sont aujourd'hui bien connues. Dans les termes de Le Roy Ladurie (2017, p.20) : « les lumières du XVIII^e siècle éclairent ou parfois assombrissent le paysage idéologique ; la bourgeoisie et le tiers-état sont en ascension libre ; la noblesse, libérale et suicidaire, finira après moult mésaventures par s'écraser au sol. » Il faut y ajouter la très moyenne récolte des blés de 1788 qui entraîne un renchérissement du prix des céréales. Au final, de l'été 1788 à celui de l'année suivante, le petit peuple des villes est dans la rue et les paysans en état de révolte.

En mai 1789, le mécontentement est donc général ; il touche toutes les classes et couches sociales. Suivent alors la réunion des états généraux, la formation de l'assemblée nationale à l'initiative du tiers-état, le fameux 14 juillet avec la prise de la Bastille, mais aussi l'émeute parisienne, l'abolition – plutôt théorique, on y reviendra – des privilèges, des droits féodaux, des inégalités fiscales dans la nuit du 4 août 1789, la première Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la rédaction des premiers articles de la future constitution en septembre 1789, l'adoption de la constitution civile du clergé le 12 juillet 1790 et deux jours plus tard, la

fête de la Fédération au Champ-de-Mars, cérémonie qui se veut un grand moment d'union nationale. L'épilogue de toute cette séquence historique survient le 4 septembre 1791, lorsque Louis XVI promulgue la constitution élaborée par l'Assemblée constituante. La France devient une monarchie constitutionnelle, dont la devise est : « La nation, le roi, la loi ». Il semble alors qu'il y a une réelle unité nationale, bien que d'ores et déjà, une première vague d'émigration ait touché la haute noblesse – le frère de Louis XVI, le prince de Condé, le comte d'Artois, le duc d'Enghien, etc.

Mais cette unité ne sera qu'un faux semblant et la monarchie constitutionnelle vivra en tout et pour tout un an et dix-sept jours, soit jusqu'au 22 septembre 1792. Avant même la proclamation de ladite monarchie, un événement significatif était survenu les 20 et 21 juin 1791 : la fuite du roi et de sa famille qui tentent de rejoindre le bastion royaliste de Montmédy. Dès ce moment, cette « fuite de Varennes », comme on l'appelle, introduit une coupure majeure parmi les jacobins entre les monarchistes constitutionnels – qui présentèrent la fuite comme un enlèvement – d'une part et les démocrates révolutionnaires ou républicains de l'autre, dont les principaux représentants étaient Danton, Marat, Robespierre et Condorcet. Pour les premiers, la révolution est terminée ; pour les seconds, elle doit s'approfondir compte tenu du lien avéré entre le roi et l'émigration aristocratique regroupée à Coblenz autour du comte d'Artois.

La séquence déterminante va se dérouler entre avril et septembre 1792. Le 20 avril, la guerre est déclarée à l'Autriche. L'armée française, décapitée par l'émigration d'une bonne partie de ses officiers nobles, subit immédiatement de graves revers. Les frontières du Nord et du Nord-est sont dégarnies. La route de Paris est quasiment libre.

Par réaction, l'Assemblée vote, en mai, trois décrets : le licenciement de la garde du roi, la déportation des prêtres réfractaires et la création d'un camp de gardes nationaux – les Fédérés destinés à défendre Paris. Le roi met son veto aux deux derniers de ces décrets provoquant ainsi la journée révolutionnaire du 20 juin au cours de laquelle le peuple s'empare des Tuileries – lieu de résidence du roi. Ce dernier ne cédera cependant pas.

Le 6 juillet, la Prusse entre en guerre aux côtés de l'Autriche ; quelques jours plus tard, l'Assemblée décrète que « la patrie est en danger » et invite les volontaires nationaux à rejoindre Paris. Le 25 juillet, le Manifeste de Brunswick – du nom du chef de l'armée prussienne – proclame « que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à LL. MM. le roi et la reine, et à la famille royale ; s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale ».

Désormais, il est visible que le roi est de mèche avec la coalition des puissances féodales. Le 10 août 1792 sera une nouvelle journée révolutionnaire. Dans la nuit qui précède se forme la Commune insurrectionnelle de Paris. Au petit jour, les insurgés attaquent les Tuileries, desquelles s'est échappé le roi qui se réfugie à l'Assemblée législative. Il y aura beaucoup de morts des deux côtés tant parmi les gardes suisses que chez les insurgés.

Dans les faits, c'est maintenant la Commune de Paris qui détient le pouvoir. Elle fait pression sur l'Assemblée qui suspend le roi de ses fonctions et décrète l'élection d'une Convention nationale au suffrage universel (masculin). Point capital : l'Assemblée nationale prend le décret

du 25 août abrogeant l'ensemble des droits féodaux. Ce décret vise explicitement à rallier la paysannerie à l'œuvre révolutionnaire.

De la sorte se forme un bloc national-populaire unissant la paysannerie et le petit peuple des villes. Les classes et groupes sociaux engagés dans le renversement de l'Ancien Régime pensent, dès ce mois d'août, leur unité sous la figure de la Nation. Ni le roi ni les aristocrates ne sont plus des membres de la Nation ; la France est fille de leur exclusion. Le premier et les seconds sont des émigrés, des traîtres, des agents de l'étranger, c'est-à-dire des puissances absolutistes d'Ancien Régime. Clairement, il y a un « Nous » opposé à « Eux ». Sieyès ne dit pas autre chose quand il affirme que le tiers-état est une « nation complète » et ajoute aussitôt que tout qui se situe en dehors de ce tiers-état, non seulement « est une charge pour la nation, mais ne saurait en faire partie ».

En septembre 1792, ce bloc national-populaire va devenir hégémonique à travers trois événements presque concomitants :

- le peuple de Paris, qui constate l'avancée de la Prusse et de l'Autriche vers la capitale française, s'empare des prisons de Paris en y massacrant notamment les « ennemis de l'intérieur », les prêtres réfractaires et les contre-révolutionnaires – du 2 au 6 septembre 1792 ; pour toutes et tous, le peuple est dans la rue et ce faisant, défend la patrie française ;
- Le 20 septembre 1792, les forces françaises, bien que deux fois moins nombreuses que celles des Prussiens, contraignent ces derniers à battre en retraite à Valmy ; c'est de cette journée que date le cri des soldats français galvanisés : « Vive la nation » ;
- Le 21 septembre, la Convention nationale, élue au suffrage universel (masculin, répétons-le), se réunit pour la première fois ; d'emblée, elle proclame l'abolition de la royauté et l'avènement de la République.

La république française est née ; la nation également. La France offre ainsi le premier exemple d'un État-nation, dans lequel une structure politique coïncide avec un espace déterminé sur lequel la nation exerce sa souveraineté. La *souveraineté nationale* n'est alors rien d'autre que la forme d'expression de la *souveraineté populaire*.

L'Italie : une nation inachevée

En Italie, la question de l'unification se pose réellement à partir de 1848, c'est-à-dire à dater du printemps des peuples, même si, par exemple, Machiavel appelait déjà le Prince à réaliser cette nécessaire unification. C'est l'époque connue sous le nom de *Risorgimento* (renaissance en italien).

Rien de commun avec la France ni avec la lente délimitation au cours des siècles d'un territoire bien précis. C'est qu'en effet, l'Italie est profondément divisée : sans entrer dans trop de détails, outre quelques petites principautés et duchés, il faut distinguer : 1. le royaume de Piémont et de Sardaigne ; 2. la Lombardie et la Vénétie occupées par les Autrichiens ; 3. le royaume des Deux-Siciles (une bonne partie du Sud et la Sicile) ; c'est la monarchie des Bourbons espagnols) et 4. les États pontificaux comprenant Rome et le reste du Sud de l'Italie.

Lors de la vague révolutionnaire consécutive à 1848 se crée en février 1849 la République romaine qui introduit le suffrage universel. Le gouvernement qui en est issu décide immédiatement l'expropriation des terres de l'église et leur cession aux paysans pauvres. Le pape Pie IX est contraint de quitter Rome. Cependant, soucieux de se ménager les cléricaux français, Napoléon III – le « petit », comme l'a surnommé à juste titre Victor Hugo – le remettra cependant sur son trône en juillet 1849. On avait là, en germe, un bloc social qui eut pu unifier l'Italie « à la française », c'est-à-dire de manière révolutionnaire.

Par la suite vont coexister deux grandes tendances parmi les partisans de l'unification : d'un côté, Mazzini et le *Parti d'Action*, qui étaient radicalement républicains et partisans de l'insurrection ; de l'autre, le mouvement libéral-moderé et laïque, dont le représentant est Camillo Cavour, qui devint en 1852, premier ministre du roi du Piémont, et dont le but était une Italie unifiée autour de la monarchie piémontaise. Se joignent à ce courant Garibaldi et sa *Società Nazionale*, qui se rallient eux-aussi à l'idée de pousser le roi du Piémont à se faire le champion de l'unification.

En 1857, Mazzini, au vu de l'agitation régnant dans le royaume des Deux-Siciles, croit l'heure venue d'une possible libération du Sud de la péninsule. Aidé par Pisacane, il prépare une expédition militaire destinée à appeler les paysans à se dresser contre la monarchie des Bourbons. L'échec fut complet, les paysans en question aidant les Bourbons à vaincre l'expédition. La main passe alors aux libéraux modérés – Cavour – et à Garibaldi. Vient alors ce qui est connu sous le nom de deuxième guerre d'indépendance, qui opposent, dans un premier temps, Piémontais et Français aux Habsbourg d'Autriche.

En 1859, après plusieurs batailles très coûteuses en hommes, les Franco-Piémontais l'emportent sur les Autrichiens. De ce fait, la Lombardie (presque totalement), la Toscane, Parme et Modène tombent dans l'escarcelle du royaume du Piémont, qui doit cependant céder Nice et la Savoie à Napoléon III – c'était le prix à payer pour l'appui de la France ! Restent trois obstacles à l'unification totale de l'Italie : la Vénétie, toujours sous direction autrichienne ; les États pontificaux ; le royaume des Deux-Siciles. Dans ce dernier cas, une expédition conduite par Garibaldi – épisode connu sous le nom d'expédition des Mille – débarque en Sicile en mai 1860.

Garibaldi comprend que son succès militaire dépend de l'appui de la paysannerie, qui veut la redistribution des terres appartenant à l'aristocratie foncière et au clergé. Aussi prit-il immédiatement des mesures qui allaient dans le sens des revendications paysannes. De ce fait, l'expédition se transforma en insurrection et fut victorieuse en quelques semaines. Garibaldi appliqua la même ligne de conduite en Calabre et là aussi, l'expédition se transforma en insurrection. La victoire fut totale, le roi prit la fuite et le 7 septembre 1860, Garibaldi entra triomphalement à Naples. L'armée piémontaise, commandée par Victor-Emmanuel II, s'avança ensuite vers le Sud, occupa les États pontificaux, à l'exception de Rome, puis se dirigea vers Naples. C'est là que Garibaldi rendit les armes et également tout le *Mezzogiorno*, au roi. Le 17 mars 1861, le royaume d'Italie est créé, avec comme capitale Turin. Seules Rome et la Vénétie autrichienne ne sont pas encore incorporées dans le nouveau royaume.

Toutefois, dès la victoire de l'insurrection en Sicile, Garibaldi s'était retourné contre ses alliés paysans. Commença alors un large mouvement de répression, dont l'exemple le plus

emblématique est le massacre de Bronte au cours duquel les insurgés furent tués, les terres rendues aux propriétaires fonciers et plus de trois cents habitants emprisonnés.

Au lendemain de la proclamation du royaume d'Italie et pendant quatre ans, tout le *Mezzogiorno* entra en rébellion, rébellion qui fut qualifiée de « brigandage », mais qui était en fait l'expression de la colère de la paysannerie à l'égard du nouvel État unitaire. Le *Mezzogiorno* fut alors occupé par une armée de 120.000 hommes et les représailles furent extrêmement dures, voire sanglantes en de nombreux cas.

C'est de cette période (1861-1865) que date la coupure entre la paysannerie méridionale et le bloc « modéré-libéral » du Nord, qui ne réussit pas à devenir hégémonique. La boucle était ainsi bouclée : l'unification par le haut de l'Italie montrait ainsi toutes ses limites et ses insuffisances.

4. La question nationale en Belgique

La Belgique en tant que territoire bien délimité n'a jamais existé avant 1830. Historiquement, la Flandre désignait un comté qui comprenait, en plus des provinces de Flandre occidentale et orientale actuelles, la Flandre française et la Flandre zélandaise. Cet ensemble avec les comtés de Hainaut et de Namur ainsi que les duchés de Brabant et de Luxembourg, constituait les *Pays-Bas du Sud*. Avec les Pays-Bas du Nord, ils furent successivement possession bourguignonne, espagnole et autrichienne.

Entre ces entités, se trouvait la Principauté de Liège qui englobait également le comté de Looz (le Limbourg actuel) et qui, aux meilleurs moments de son histoire, regroupa les deux tiers de la Wallonie d'aujourd'hui.

Le 1^{er} octobre 1795, les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège sont intégrés officiellement à la France révolutionnaire. A cette occasion, un nouveau découpage administratif et politique est introduit, qui brise les pouvoirs des anciennes subdivisions ; ce sont les neufs départements qui correspondent aux provinces actuelles. Parallèlement, les privilèges féodaux sont abolis et ce qui reste du système des corporations est démantelé.

En 1815, à la suite des défaites de Napoléon, le Traité de Vienne réunit la Belgique et la Hollande en un seul État. L'objet de l'opération était transparent : il s'agissait de dresser un cordon sanitaire autour de la France pour prévenir toute nouvelle poussée révolutionnaire.

C'est la révolution de 1830 qui mettra fin à cet État artificiel et conduira à la formation de la Belgique dans ses frontières à peu près actuelles.

4.1 La révolution de 1830 et ses suites

Une remarque liminaire : entre 1798 et 1834, la Belgique – plus exactement l'axe Haine-Sambre-Meuse-Vesdre du côté wallon et Gand du côté flamand – connaît la phase décisive de la révolution industrielle, de sorte qu'en 1830, elle est le premier pays industrialisé du continent. Elle compte ainsi une classe ouvrière nombreuse. La bourgeoisie industrielle est pour sa part favorable à la domination orangiste, parce que la Hollande, puissance maritime et commerciale, représente un débouché important pour ses produits.

Comme Maurice Bologne, un des fondateurs du Rassemblement Wallon, l'a bien montré, la révolution de 1830 est essentiellement l'œuvre de travailleurs, même si elle a été par la suite rapidement confisquée par les chefs bourgeois qui constitueront un « gouvernement provisoire » le 26 septembre. L'avenir du nouvel État est d'ailleurs très incertain, car ce n'est qu'en 1839 que les puissances européennes acceptent la dissolution du royaume des Pays-Bas créé en 1815. Les menaces externes obligent les deux grandes familles de l'époque – les libéraux et les catholiques – à se serrer les coudes : c'est la période dite de l'unionisme qui perdurera jusqu'en 1848.

Sur le plan économique, à partir de 1834 et jusqu'en 1847, s'ouvre la phase de consolidation de la révolution industrielle qui voit le développement d'un capital proprement financier. En effet, la Société Générale, créée en 1822, par le roi Guillaume des Pays-Bas, et la Banque de Belgique, constituée, elle, en 1835, vont prendre de nombreuses participations dans l'industrie. En 1847, ces deux banques contrôlent ensemble les quatre cinquièmes des sociétés anonymes. Parallèlement, un processus de centralisation, à la fois économique et politique, s'opère autour de la capitale Bruxelles. Dans les termes de Pierre Lebrun, « le groupe de la haute société bruxelloise est fait de provinciaux se « bruxellisant », de bourgeois s'anoblissant, de nobles s'embourgeoisant ; il se structure autour de trois éléments en étroite liaison : le Palais, l'administration supérieure et le gouvernement, la haute finance ; il y a réellement constitution d'une bourgeoisie-aristocratie bruxelloise. Le pouvoir de celle-ci repose à la fois sur la grande propriété foncière et sur la haute banque ; elle assure un certain passage de l'une à l'autre ; elle est partie prenante ou ordonnante du gouvernement ; elle occupe en tout cas, et Bruxelles avec elle, une position dominante sur et dans le pays ». Politiquement, elle se partage entre libéraux et catholiques.

En 1848, les libéraux obtiennent la majorité au Parlement, ils la conserveront d'ailleurs jusqu'en 1884, à l'exception de la période 1870-1878. Le suffrage est censitaire (et masculin), ce qui signifie que sont électeurs les personnes qui paient un « cens », c'est-à-dire un impôt direct. Le corps électoral de l'époque représente sept pour cent de la population masculine adulte.

Le Parti Libéral, qui s'appuie essentiellement sur la bourgeoisie industrielle (francophone) et les couches moyennes des villes, va alors tenter de réaliser un projet politique qui vise à constituer un ensemble national belge unifié économiquement et linguistiquement, servi par un État moderne, idéologiquement acquis au libéralisme et dégagé de l'emprise de l'église catholique. Sa tentative sera cependant un échec pour trois raisons au moins :

1. L'unification linguistique – c'est-à-dire la généralisation de l'utilisation du français – va se heurter au développement du mouvement flamand, d'abord linguistique et culturel, puis ensuite ouvertement politique, qui parvient à faire passer les premières lois linguistiques (1873, 1878, 1883) ; ces lois ont abouti à la reconnaissance du caractère bilingue de la Belgique.
2. La laïcisation de l'enseignement s'avèrera un échec ; certes, en 1850, un enseignement secondaire public sera créé, mais l'église dispose de son propre réseau d'enseignement ; en 1879, une loi sur l'enseignement primaire vise à le laïciser, en rendant notamment le cours de religion facultatif ; elle conduira à une véritable guerre scolaire et à l'échec électoral du Parti Libéral en 1884 ; en réalité, l'emprise du clergé et de l'église est telle

à cette époque que le grand historien Henri Pirenne a pu écrire que « l'église soit sur le point d'imprégner de son esprit la société tout entière ».

3. La politique libre-échangiste des gouvernements libéraux permet au blé américain d'entrer massivement en Belgique, ce qui suscite le mécontentement de la paysannerie ; le Parti catholique se posera en défenseur du protectionnisme et s'assurera ainsi le soutien solide et durable de la paysannerie.

Les élections de 1884 vont donner la majorité absolue aux catholiques, qui la conserveront jusqu'en 1914 ; elles signent la fin de la domination politique libérale et ouvrent de fait une nouvelle séquence historique.

4.2 Le bloc financier-agraire (1884-1914)

Les débuts du ministère catholique vont être marqués par ce que l'on a appelé la *crise sociale* de 1886 : en mars, des émeutes éclatent à Liège et sont suivies de grèves dans les bassins liégeois et carolorégien. La répression sera brutale : quarante-cinq mille militaires seront mobilisés et pas moins de vingt-cinq grévistes tués.

Le Parti Ouvrier Belge (POB) s'était créé un an plus tôt, en 1885. Il prend la forme d'un regroupement de sections politiques, de mutualités, de syndicats et de coopératives, qui, en général, adhèrent en bloc au parti. Son programme comporte des revendications économiques telles la réduction du temps de travail ou l'impôt sur le revenu, de même que politiques – l'instruction gratuite et laïque obligatoire, etc. La clé de voute de tout le programme, c'est le suffrage universel, qui doit permettre au POB d'obtenir une majorité parlementaire. Plusieurs grèves générales seront déclenchées avec comme objectif l'introduction dans la Constitution du droit de vote pour tous.

Finalement, le 18 avril 1893, la Chambre vote le *suffrage universel plural*, c'est-à-dire que chaque homme a droit à une voix, mais les « capacitaires », tels les pères de famille, diplômés, etc., disposent d'une ou plusieurs voix supplémentaires. Les résultats des premières élections organisées en 1894 avec ce mode de scrutin représentent un véritable coup de tonnerre : le Parti catholique obtient 104 sièges, dont une énorme majorité en Flandre ; le POB vingt-huit, tous élus en Wallonie, et les libéraux vingt seulement.

Manifestement, ces résultats représentent un grand danger potentiel pour l'unité de la Belgique, puisque la majorité catholique repose essentiellement sur la Flandre et que le POB n'a d'élus qu'en Wallonie. Ils représentent également un danger politique vu le déclin libéral et le succès socialiste, d'emblée significatif. Pour faire pièce à la montée du POB, le Parti Catholique tente alors de pérenniser le bloc social large sur lequel il s'appuie électoralement, soit la vieille noblesse terrienne, une faible partie de la classe ouvrière (spécialement flamande), la paysannerie flamande et dans une moindre mesure, wallonne, et la haute banque francophone et bruxelloise. La base de ce bloc est donc constituée par la paysannerie et sa fraction dominante par la bourgeoisie financière. D'où le nom de bloc financier-agraire.

Solidifier ce bloc passe par la nécessité de stopper la progression du POB parmi les travailleurs qui ne s'y sont pas encore ralliés et surtout par celle de garder sous contrôle la paysannerie qui commence à être influencée par le mouvement flamand. Dès 1891, se crée le Boerenbond, organisé sur base des paroisses et de manière corporative, c'est-à-dire réunissant les

cultivateurs, les travailleurs agricoles et les propriétaires fonciers. Le petit clergé, qui a été un des moteurs de prise de conscience flamande, jouera un rôle fondamental dans la réussite de l'encadrement des masses rurales flamandes par le catholicisme politique. Par ailleurs, cette même année 1891, est fondée la Ligue Démocratique Belge, dont l'objectif est l'organisation des travailleurs au sein du Parti Catholique.

Ce travail de structuration de la société civile portera ses fruits, puisque les catholiques garderont leur majorité absolue jusqu'en 1914. Signalons aussi que le POB a entrepris dans cette période un travail similaire avec son réseau serré de syndicats, mutuelles et coopératives.

C'est donc dans l'immédiat avant-première guerre mondiale, que se trouvent les origines du phénomène de « pilarisation » – la structure en trois « piliers » –, si typique de la société belge. Somme toute, cette société était découpée en « trois mondes », dans lequel chaque citoyen était enserré de « la naissance jusqu'à la mort » : catholique, socialiste et libéral – ce dernier nettement moins développé.

4.3 Bloc catholique et mouvement flamand

L'introduction du suffrage universel en 1919 – pour les hommes s'entend ; les femmes devront encore patienter jusqu'en 1948 –, va représenter un véritable coup de tonnerre. En effet, le POB récolte un peu plus de 36% des voix, mais 50% en Wallonie ; le Parti catholique suit avec 35% des voix et le Parti Libéral avec 17%. Un des leaders du Parti Catholique – l'aristocrate Woeste – parle alors face à cette victoire du POB d'un « cataclysme » politique. Toutefois, ces élections voient aussi l'entrée au parlement de cinq députés d'un nouveau parti exclusivement flamand le Frontpartij ou « parti du front ». (C'était un parti démocratique et progressiste ; rien à voir avec le Vlaams Belang d'aujourd'hui ! Il avait d'ailleurs fait campagne sur le thème : « Plus jamais de guerre, neutralité de la Belgique, fédéralisme. »)

Le bloc catholique sort donc perdant de ces élections : il ne dispose plus de la majorité absolue, le POB devient un concurrent redoutable et la percée du Frontpartij menace sa domination en Flandre. Pour faire face à ce triple défi, le Parti Catholique est réorganisé et prend le nom d'Union Catholique Belge. Il se structure sur base de quatre « standen » (des états au sens de tiers-état) : 1. la fédération des Associations et Cercles Catholiques, essentiellement francophone ; 2. le Borenbond flamand (du côté wallon se constituera en 1931-1932, l'Alliance Agricole) ; 3. la Fédération Chrétienne des classes moyennes (surtout flamande) ; 4. la Ligue Nationale des Travailleurs Chrétiens, qui groupe les syndicats, coopératives, mutualités, etc. Son programme est flou, mais peut se résumer en deux points : défendre la foi ; défendre la Belgique.

Ces changements organisationnels permettront de contenir l'avancée du POB, mais ne réussiront pas à enrayer la montée en puissance du mouvement flamand, bien au contraire. Certes, dès avant les élections de 1919, le leader catholique flamand, Van Cauwelaert, avançait le *programme minimum* de revendications flamandes :

1. La flamandisation de l'enseignement (y compris l'université de Gand), de la justice et des administrations publiques ;
2. La division de l'armée en unités flamandes et wallonnes avec respectivement le néerlandais et le français pour l'instruction et le commandement ;

3. La réorganisation de l'administration centrale de telle manière que les affaires qui concernaient la Flandre, soient traitées directement en néerlandais.

Les partisans de ce programme – presque tous les députés catholiques flamands – furent appelés *minimalistes* et ceux qui voulaient le fédéralisme – le Frontpartij – et plus tard, l'indépendance de la Flandre, étaient les *maximalistes*. La mise en œuvre du programme minimaliste se fera très lentement – on peut dater de 1938 sa réalisation complète –, trop lentement pour enrayer le développement du mouvement flamand.

De plus, va se développer et s'organiser dans l'entre-deux guerres une bourgeoisie spécifiquement flamande. En 1926 se crée le Vlaams Economisch Verbond (VEV), dont les statuts définissent le double objectif : « la protection des intérêts économiques flamands ainsi que l'extension de l'usage du néerlandais dans le monde des affaires ». Le VEV s'intéresse à l'exploitation du charbon campinois et au développement de l'industrie textile. Il se rend rapidement compte que pour rivaliser avec la bourgeoisie financière belge, il faut centraliser l'épargne flamande dans une banque spécifiquement flamande. Or cette épargne provient de la paysannerie via le Borenbond, qui contrôle d'ailleurs deux banques. Ces dernières vont fusionner avec une banque de Courtrai et donner naissance à la Kredietbank en 1935.

Dans le contexte de la Grande Dépression des années trente couplée à la montée du fascisme en Italie et du nazisme en Allemagne, une partie du Frontpartij vire sur des positions autoritaires, tandis que se constitue le Vlaamsch Nationaal Verbond (VNV), d'idéologie fascisante. Il est pour le reste fédéraliste, mais dans la mesure où le fédéralisme constitue une première étape vers un « État Thiois » groupant la Hollande et la Flandre. Le VNV connaîtra un grand succès lors des élections de 1936, en recueillant pas moins de 16 députés. Il influencera fortement l'Union Catholique qui se transforme, en 1936, en une nouvelle formation comportant deux ailes linguistiques : le Katholieke Vlaamsch Volkspartij (KVV) d'un côté et le Parti Chrétien Social (PCS) de l'autre. Cette même année, le KVV signera même un accord dit de « concentration flamande » avec le VNV.

Toutes ces évolutions témoignent à la fois de l'érosion du bloc financier-agraire belge et de la naissance d'un bloc spécifiquement flamand, politiquement représenté par le VNV et l'aile catholique flamande. Cette dualité permet de conclure qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, existe une crise d'hégémonie sérieuse qui met en danger l'existence-même de la Belgique. Pour se rendre compte de l'âpreté de cette crise, il suffira de rappeler que quinze jours avant l'invasion allemande, le gouvernement tripartite – catholiques, libéraux, socialistes – démissionne faute de pouvoir se mettre d'accord quant à la séparation sur une base linguistique du ministère de l'Instruction publique !

4.3 De la question royale à la grève de l'hiver 60

La collaboration avec l'occupant nazi a pris, pas totalement, mais de manière nette cependant, une coloration communautaire. Deux faits l'attestent : d'une part, à travers le VNV, une fraction importante, de masse, du mouvement flamand a choisi de participer à l' « ordre nouveau », alors que le rexisme, du côté francophone, était fort isolé dans sa politique de collaboration ; d'autre part, le syndicat collaborationniste créé par De Man, l'Union des Travailleurs Manuels et Intellectuels (UTMI), comptait 92.000 adhérents en Flandre et 17.000 en Wallonie. Aussi à la Libération, le mouvement flamand est-il largement discrédité. De plus, comme le note

Maurits de Vroede, « les sentiments de revanche, attisés par la résistance, se défoulèrent dans une terreur qui privait les tribunaux d'exception de toute objectivité (...) la chasse aux inciviques a pris une allure anti-flamande (...) Tous ceux qui avaient fait acte de flamingantisme étaient presque automatiquement suspects et beaucoup d'entre eux furent inquiétés bien qu'ils n'eussent rien à se reprocher. » Résultat, lors des premières élections de l'après-guerre, le parti catholique, rebaptisé PSC-CVP (Parti Social Chrétien - Christelijke Volkspartij), réussit à éliminer toute concurrence d'un parti nationaliste flamand.

Toutefois, ce qui va dominer l'immédiat après-guerre, c'est la question du retour du roi Léopold III. La question royale s'était posée parce qu'en juillet 1945, les chambres réunies avaient adopté, malgré l'opposition catholique, une loi qui faisait dépendre le retour du roi d'un vote majoritaire. Le projet du PSC-CVP était de gagner cette majorité en reconstituant le bloc belge, entré en crise profonde à la fin des années trente. C'était donc un projet unitariste, mais qui voulait aussi faire jouer le poids flamand à l'intérieur des structures unitaires belges.

La majorité cherchée fut atteinte le 4 juin 1950 tant à la Chambre qu'au Sénat. Ces élections législatives avaient cependant été précédées d'une consultation populaire sur le retour du roi, qui avait donné des résultats très clivés. Si globalement 57,68% des Belges y étaient favorables, dont 72,2% en Flandre, 57,89% s'y opposaient en Wallonie et 51,83% à Bruxelles.

Aussi lorsque Léopold III revient le 22 juillet, il va être accueilli par une grève, générale en Wallonie, mais qui, en Flandre, touche seulement Anvers, Gand, Vilvorde et la côte. Le 28 juillet, une réunion préparatoire à la constitution d'un gouvernement provisoire wallon se tient à Liège ; ce gouvernement devait convoquer les États généraux de Wallonie. Le 30 juillet, à Grâce-Berleur, trois manifestants sont tués par la gendarmerie. Le lendemain, une marche sur Bruxelles doit se dérouler : des affrontements sanglants semblent inévitables. Celle-ci sera finalement annulée in extremis, après que le premier ministre PSC, Jean Duvieusart, eut accepté la proposition socialiste de déléguer les pouvoirs au prince héritier Baudouin.

Au total, la majorité électorale PSC-CVP – principalement flamande – avait dû politiquement céder devant une grève générale, essentiellement wallonne. La démonstration était faite qu'il était impossible de gouverner la Belgique contre un des peuples qui la composent.

Le gouvernement homogène PSC tiendra sans trop de problèmes jusqu'en 1954, après quoi viendra un gouvernement socialiste-libéral entre 1954 et 1958. Un parfum de guerre scolaire flotte alors sur ces deux législatures.

Le mouvement flamand avait certes disparu de la carte politique, mais n'était pas mort pour autant. Les associations culturelles flamandes – le Davidsfonds catholique ; le Willemsfonds libéral et le Vermeulenfonds socialiste – s'étaient rapidement reconstituées. Dès 1947, elles entament une campagne contre le recensement linguistique et réussissent à empêcher la publication des données favorables aux francophones jusqu'en 1954, ce qui traduit leur capacité d'influencer le PSC-CVP. Qui plus est, lors des élections de 1954, un nouveau parti flamand – la Christelijke Vlaamse Volksunie –, décroche un siège à la Chambre. Le nom de ce parti indique à suffisance, où il est allé chercher ses voix.

Aux élections de 1958, le PSC-CVP gagne 5% des voix, tandis que socialistes et libéraux reculent. Gaston Eyskens forme alors un gouvernement social-chrétien minoritaire auquel se

joindront les libéraux après la signature du Pacte scolaire le 20 novembre 1958. La situation est plutôt explosive sur le plan social : en 1957, une grève générale des métallurgistes est déclenchée et en 1959, le Borinage tout entier se bat pour éviter la fermeture de ses charbonnages. Par ailleurs, l'endettement de l'État est conséquent – la dette publique représente 90% du Produit Intérieur Brut de la Belgique.

Dans ce contexte, Eyskens dépose un projet de *loi unique* qui globalise un ensemble de mesures allant de l'aggravation de la fiscalité (augmentation de divers impôts ; coupes dans la sécurité sociale) jusqu'aux modifications du statut des agents des services publics (en particulier, les agents communaux et les cheminots).

Pour autant, les problèmes linguistiques n'ont pas disparu. En effet, un recensement devait être organisé en 1960. Il équivalait en réalité à un référendum, puisque lorsqu'une commune unilingue comptait une minorité de 30% de l'autre langue, la commune devenait automatiquement bilingue. La conséquence en était qu'à Bruxelles et le long de la frontière linguistique, on pouvait observer une francisation progressive de communes naguère flamandes. Aussi, dès 1959, les associations culturelles flamandes de même que cinq cent administrations communales se prononcent contre le recensement, ces dernières renvoyant purement et simplement son volet linguistique. Des manifestations anti-recensement ont lieu en 1959 et 1960. Finalement, le problème sera en partie réglé, lorsque Gaston Eyskens proposera d'abandonner le recensement linguistique pour ne conserver que le recensement général. De la sorte, ils cédaient aux exigences des démocrates-chrétiens flamands qui étaient opposés à la Loi unique, mais qui avaient affirmé qu'ils la soutiendraient malgré tout, à condition que le gouvernement s'engage à ne pas effectuer le recensement linguistique.

L'opposition à la Loi Unique est immédiate du côté de la FGTB et du PSB. Ce dernier avait d'ailleurs lancé une « opération-vérité » dès l'automne 1960. Le 16 décembre, André Renard soumet une motion au Comité national élargi de la FGTB qui précise notamment : « Le Comité (...) décide du principe d'une grève générale ». La motion sera finalement rejetée de justesse, mais soutenue par toutes les régionales wallonnes, sauf celle de Tournai, ainsi que par plusieurs centrales telles les métallurgistes, la CGSP, les employés, etc. Le 19 décembre, les agents communaux et provinciaux se mettent en grève. Le 22 décembre, le bureau national de la FGTB charge ses régionales et centrales d'étendre le mouvement, mais ne donne pas d'autre mot d'ordre. A dater de ce jour, on aboutit rapidement à une situation où la grève est générale en Wallonie, bien suivie à Bruxelles, mais mal en Flandre, sauf à Anvers, à Gand et, dans une moindre mesure, en Flandre occidentale.

André Renard prend acte de la localisation, essentiellement wallonne, de la grève générale et défend désormais le fédéralisme comme moyen de mettre fin à la minorisation de la Wallonie dans un État belge unitaire, dominé par la Flandre. Comme il le dit lui-même dans un discours daté du 4 janvier 1961 : « Nous avons déjà soulevé à l'époque [en 1950, lors de la question royale] l'idée d'un certain fédéralisme (...). Nous l'avons évoqué à l'époque, et puis nous l'avons oublié dans une certaine euphorie par après, nous disant: c'est un avertissement solennel que nous avons donné à ce pays, nous n'avons pas besoin de le répéter, on a compris qu'il ne faut pas vouloir imposer à la Wallonie une volonté qui vient d'une autre partie du pays. Eh bien, (...), nous nous sommes trompés. La loi unique est encore une loi imposée par une partie du pays à l'autre partie du pays. »

Le principal résultat de la « grève du siècle » est là : la revendication du fédéralisme prend désormais un caractère de masse en Wallonie, alors qu'auparavant, elle restait confinée à des cercles réduits.

Un point de non-retour était ainsi atteint.

4.4 La Flandre devient une nation

La Grande Grève prendra fin le 23 janvier 1961 sans avoir réussi à empêcher le vote de la Loi unique par le Parlement. Eyskens croit cependant bon de dissoudre les chambres, espérant tirer bénéfice d'une défaite des « émeutiers » soutenus par le PSB. Les résultats des élections du 26 mars 1961 sont pourtant aux antipodes de ses espérances : d'une part, le PSB se maintient à la Chambre, mais gagne cinq sièges au Sénat ; d'autre part, le PSC-CVP subit une perte de 5,2% en voix, essentiellement au profit de la Volksunie, fédéraliste, qui a abandonné sa référence chrétienne et obtenu 5,98% des voix et cinq sièges de députés. De toute évidence, compte tenu de ces résultats, mais aussi de l'ampleur de la revendication fédéraliste, il va falloir ramener le PSB au pouvoir : ce sera l'œuvre du gouvernement « travailliste » Lefebvre-Spaak (1961-1965). Poussé dans le dos par le mouvement flamand – deux « Mars op Brussel » ont eu lieu le 21 octobre 1961 et le 14 octobre 1962, avec à chaque fois plus de 100.000 manifestants –, ce gouvernement va faire adopter deux projets de loi relatifs à la

1. fixation de la frontière linguistique (8 novembre 1962) ; cette loi fait de la Wallonie et de la Flandre des entités homogènes sur le plan linguistique, ce qui a nécessité le passage de Mouscron-Commines à la Wallonie et des Fourons à la Flandre (dans ce dernier cas contre l'avis des populations concernées) ;
2. définition du régime linguistique de Bruxelles (2 août 1963) ; Bruxelles devient ainsi bilingue, mais six communes de la périphérie sont dotées de « facilités ».

Du côté du PSB, la direction unitariste tente de contenir la poussée fédéraliste au sein du parti et à casser les liens de certains de ses adhérents avec le Mouvement Populaire Wallon, créé par André Renard le 6 avril 1961. Lors d'un congrès tenu les 12 et 13 décembre 1964, elle décrète l'incompatibilité entre la qualité de membre du parti et celle de dirigeant du MPW. Cette décision provoquera le départ de plusieurs militants connus tels Robert Moreau qui crée le Front Wallon (FW), Jacques Yerna et François Perin qui fondent le Parti Wallon des Travailleurs (PWT) ou encore Fernand Massart, qui constitue, à Namur, le Rassemblement Démocratique Wallon (RDW).

Les élections du 23 mai 1965 sanctionnent durement la politique économique et communautaire de la coalition travailliste – en fait, elles représentent un véritable bouleversement de l'échiquier politique :

- les libéraux qui s'étaient ouverts aux chrétiens conservateurs et transformés, dès 1961, en Parti pour la Liberté et le Progrès (PLP), connaissent une progression considérable, passant de vingt à quarante-huit députés, cela aux dépens du PSC et du PSB qui perdent respectivement 19 et 20 sièges ;
- tous les partis explicitement flamand, wallon ou bruxellois réalisent une percée : la Volksunie obtient 12 sièges contre 5 précédemment et réalise un score à peu près équivalent à celui des listes nationalistes flamands de l'avant-guerre ; le FDF réussit à

faire élire d'emblée trois députés à Bruxelles ; pour la première fois aussi, deux députés de la « mouvance wallonne », respectivement, Robert Moreau du FW et François Perin du PWT font leur entrée au Parlement, tandis que Fernand Massart du RDW manque de peu son élection à Namur.

Les élections suivantes, qui se tiennent le 31 mars 1968 dans un contexte marqué notamment par la revendication de la scission de l'Université Catholique de Louvain (Leuven Vlaams), confirment ces tendances, à l'exception de la montée du PLP qui, au contraire, perd un siège. En effet, le CVP/PSC cède huit sièges (à la Chambre) et le PSB six. Les grands vainqueurs sont : la Volksunie qui passe de 12 à 20 sièges ; le FDF qui engrange deux sièges supplémentaires et enfin, le Rassemblement Wallon qui obtient 7 sièges.

Qui plus est, à la suite de l'affaire de Louvain et de la poussée fédéraliste, les trois familles traditionnelles vont se scinder progressivement sur une base linguistique : le CVP-PSC dès février 1968 ; les libéraux en 1972 ; il faudra cependant attendre 1978 pour que se produise la scission entre le Parti Socialiste (PS) d'un côté et le Socialistische Partij (SP) de l'autre.

Ces évolutions de nature politique, très importantes bien sûr, ne doivent pas faire oublier qu'une véritable « révolution économique » s'est produite durant les années soixante, au cours desquelles la Flandre a dépassé la Wallonie en termes de Produit Intérieur Brut par habitant. En 1962, un observateur attentif, N. Nabokoff, faisait remarquer dans la *Revue Nouvelle* (35, 1, p. 8) que « le taux d'expansion du Produit intérieur brut de la Flandre est un peu plus rapide que celui de la Wallonie. Si ce rythme se maintenait, il faudrait une trentaine d'années pour que la Flandre rattrape la Wallonie, compte tenu de l'écart subsistant en 1959 ». En réalité, le processus devait être infiniment plus rapide puisqu'en 1965, le PIB par habitant était quasiment identique au Nord et au Sud de la Belgique. En 1971, ce même PIB par habitant, exprimé en prix de 1963, est de 88,9 milliers de francs en Flandre contre 80,1 en Wallonie. Il y a donc une inversion du rythme de développement régional ; désormais la Flandre croît plus vite que la Wallonie.

Cette expansion économique accélérée de la Flandre – on ne cherchera pas à en détailler les causes – va évidemment conduire au grossissement corrélatif de la nouvelle bourgeoisie flamande. Cette dernière – on l'a fait remarquer – s'était structurée dès 1926 dans le VEV, aujourd'hui VOKA, et s'était dotée d'une banque spécifiquement flamande, la Kredietbank. Avec le développement économique de la Flandre, elle a vu sa composition se diversifier : d'une part, l'afflux des investissements étrangers pendant les « Golden Sixties » (l'exemple typique est le Limbourg) a gonflé ses rangs d'une foule de managers des filiales de sociétés multinationales installées au Nord ; d'autre part, dans certaines provinces telles que la Flandre occidentale, l'essor économique a été l'œuvre d'un capital purement flamand, ce qui a grossi le noyau initial de nombreuses entreprises grandes ou moyennes. Fort de ce grossissement, le VEV a alors entrepris de renforcer son poids à l'intérieur des structures du patronat belge. Parallèlement, la bourgeoisie flamande s'est pleinement intégrée à la haute finance bruxelloise, jadis unitariste et francophone. Politiquement, elle est particulièrement bien introduite dans le CVP, avec ses standen (Mouvement Ouvrier Chrétien-ACW, soit *Algemeen Christelijk Werknemersverbond* en néerlandais, Borenbond, classes moyennes, patrons), parmi lesquels domine la très flamande ACW. (Ceci ne doit pas étonner, car dès 1961, Marcel Vandewiele, son secrétaire général, déclarait déjà : « En Flandre, l'ACW revendique l'honneur d'avoir toujours été aux avant-postes du Mouvement flamand ».)

Au terme de cette recension historique synthétique, une conclusion s'impose : dès les débuts de la décennie quatre-vingt, un bloc social large hégémonisé par le CVP, mais aussi dans une moindre mesure, par la Volksunie et le PVV libéral, s'est constitué avec une conscience flamande affirmée. Ce bloc peut parfois laisser apparaître des divergences politiques, qui sont en réalité la résurgence des vieilles divergences entre minimalistes – faire jouer le poids flamand au sein de la Belgique – et maximalistes – obtenir avant tout l'autonomie la plus large possible pour la Flandre. Certes aussi, ce bloc politique se recomposera à plusieurs reprises et subira des transformations importantes, notamment avec la percée, puis la montée électorale, plus près de nous, de la Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA).

Il reste qu'il existe désormais une nation et un peuple flamands.

5. Construire le peuple wallon

Si, pour la Wallonie insoumise, il n'y a pas de débouché politique dans le cadre fédéraliste belge actuel et qu'il est, en conséquence, indispensable de construire le peuple wallon, c'est pour trois raisons essentielles :

1. la première vient d'être longuement développée ; elle tient au fait qu'au terme d'un long processus historique la Flandre est devenue une nation, qui, comme telle, aspire à se constituer en État souverain et donc à faire éclater le cadre belge, trop étroit pour elle ; une telle aspiration est totalement légitime aux yeux de tout qui est favorable au droit à l'autodétermination des peuples et il faut, politiquement, en tenir le plus grand compte ;
2. la deuxième raison est liée à la précédente et est aussi de nature historique ; le bloc national-populaire qui a servi de socle à la nation flamande a été hégémonisé par les droites flamandes, dans leurs diverses variantes ; on peut le regretter, on peut l'expliquer aussi, notamment par le refus du POB de s'emparer de la question flamande ; il reste que c'est un *fait actuel*, produit d'une tendance lourde de long terme, et que les faits sont têtus ; clairement, on ne base pas une ligne politique sur des espoirs – les Flamands vont enfin voter autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent –, mais sur des réalités ;
3. la troisième, moins explicite dans ce texte, est liée à l'inévitable minorisation de la Wallonie dans le cadre belge ; il suffit de rappeler à cet égard qu'il y a quarante-huit députés wallons au Parlement fédéral sur cent cinquante, soit même pas un tiers de l'effectif total ; pour leur part, les députés flamands sont au nombre de quatre-vingt-sept, bien plus nombreux que la majorité requise de septante-six ; en d'autres termes, plus la démocratie joue dans l'État Belgique, même fédéralisé, et plus le poids flamand s'y fait sentir.

Au total, il s'agit donc de construire un *bloc politique hégémonique*, de telle sorte que le peuple wallon puisse exercer sa pleine souveraineté et se doter, à l'égal de la Flandre, d'un État dans le sens plein du terme. Il faut cependant préciser que l'État en question sera aussi et surtout le lieu de cette « démocratie radicale », dont la réalisation est la principale raison d'être de Wallonie insoumise.

Reste cependant à définir le « eux », l'adversaire, et le « nous ». Socialement, le « eux » se compose de cette petite minorité, l'oligarchie politico-financière, qui est d'ailleurs

principalement, mais pas exclusivement, belgo-flamande – l’actualité la plus récente a montré, à travers Publifin, le Kazakhgate, etc., que certains Wallons ou Bruxellois, dans cette oligarchie, n’avaient de leçons à recevoir de personne. Quant au « nous », *potentiellement*, il comprend toutes ces classes et couches sociales détaillées dans l’annexe à cette contribution, en particulier les employés, les fonctionnaires, les ouvriers, les indépendants, les petits entrepreneurs, les chômeurs, les retraités, etc., bref l’énorme majorité de la population. Pourtant dans le champ politique, c’est autre chose, car là, comme le dit Mouffe (2017, p. 64), « les sujets ne sont pas les classes sociales, ce sont des volontés collectives ». Au fond, la politique ne connaît que des sujets collectifs. C’est dire qu’il est indispensable d’aller au-delà du social et de ses structurations. Plus précisément, c’est dans l’unification *politique* des classes et couches sociales distinguées, mais aussi des différents mouvements sociaux, que se fixera le « Eux » et le « Nous », sachant que le « Eux » désignera ceux qui se révéleront comme des *adversaires* liés ou pas à l’État belgo-flamand.

Les volontés collectives se matérialisent, pour le cas qui nous occupe, dans la construction d’une Wallonie souveraine, notre bien commun. Et c’est autour de ce bien commun qu’il faut réunir une majorité. Si nous réussissons à gagner une telle majorité, alors l’hégémonie sera acquise, quoique jamais de manière définitive ; la Wallonie sera une réalité et la négociation avec la Flandre deviendra alors possible sur un plan d’égalité. Inutile de dire que nous ne lâcherons rien dans ce cas de figure...

Une dernière précision : la politique n’est pas affaire de discussion rationnelle aseptisée ; elle est avant tout luttes et conflits, dont le ressort profond comporte une dimension affective primordiale. Dans cette mesure, il est absolument déterminant que le combat pour une Wallonie souveraine devienne une passion collective.

Oui, la Wallonie est et plus encore, sera une passion dévorante.

Références bibliographiques principales

Bismans, Francis (2016), *La Grande Récession. Un autre regard sur des temps troublés (2007-2013)*, Paris, L'Harmattan.

Bismans, Francis (2017), *Un monde sans crises économiques est-il possible ?*, Paris, Éditions Le Pommier.

Gramsci, Antonio (1926), *Quelques thèmes de la question méridionale*, in Gramsci, Antonio (1980), *Écrits politiques (1923-1926)*, tome III, pp. 329-356.

Le Roy Ladurie, Emmanuel (2017), *Brève histoire de l'ancien régime. Du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard.

Mouffe, Chantal (2014), *Agonistique. Penser politiquement le monde*, Paris, Éditions Beaux-Arts de Paris.

Mouffe Chantal et Errejon, Inigo (2017), *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Les éditions du Cerf.

Piketty, Thomas (2013), *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil.

**Annexe. Répartition de la population wallonne au 1^{er} janvier 2007
(pourcentage de la population totale)**

Population active, dont	44,1
Ouvriers	9,7
Employés	12,1
Fonctionnaires	10
Indépendants	3,3
Indépendants/patrons	1,5
Chômeurs BIT	4,9
Population non active, dont	55,9
Enfants (moins de quinze ans)	17,9
Etudiants	8,2
Retraités	16,3
Inactifs (15 à 64 ans)	15,6

Table des matières

Avant-propos

1^{ère} partie. Éléments de programme

Maîtriser notre destin.....	17
Maîtriser la finance bancaire, rompre avec l'austérité et susciter l'éco-relance.....	13
Une Wallonie laïque.....	23
L'urgence écologique.....	27
Sécurité et sûreté vont de pair.....	35

2^{ème} partie. Sur quelques référents de Wallonie insoumise

Construire le peuple wallon.....	41
---	-----------
